

RAPPORT DE CONTRÔLE SUR L'EXERCICE 2021



CONCESSIONS
ÉLECTRICITÉ



CONCESSIONS
GAZ



TCCFE 
(Taxe communale sur la consommation
finale d'électricité)



EDITO

Les constats formulés pour l'année 2022 sur les tensions en matière de disponibilité et de prix pour le secteur électrique s'appliquent également au secteur gazier. Ce contexte d'incertitude se conjugue avec l'urgence climatique et les engagements de l'Etat de neutralité carbone à l'horizon 2050 dont l'atteinte nécessite l'engagement de tous les acteurs du système énergétique français.

Les infrastructures de réseau devront s'adapter aux évolutions de la consommation et de la production ayant des effets contraires, le renforcement pour accueillir des productions locales parfois éloignées des réseaux existants et la baisse des consommations modifiant les besoins d'acheminement pour les consommateurs. Ces consommations sont pourtant indispensables pour évacuer et valoriser la production de biogaz.

TE38, propriétaire d'une grande part de ces infrastructures gazières et autorité organisatrice d'un service public qu'il a contribué à développer sur 29 nouvelles communes reste convaincu que cet outil est un atout majeur pour faire face à ces nouveaux défis.

Ce rapport de contrôle rend compte des analyses de TE38 réalisées en 2022 sur la qualité du service public de distribution de gaz combustible confié à trois délégataires : GRDF, Primagaz et GreenAlp. L'exécution du service public s'exerce suivant des cahiers des charges de concession avec toutefois des spécificités particulières. Une activité en monopole avec des tarifs péréqués au niveau national et encadrés par la Commission de Régulation de l'Energie pour GRDF. Un service public délégué après mise en concurrence et des conditions tarifaires définies dans les contrats de concession pour Primagaz et GreenAlp. Vous y trouverez les avancées obtenues dans le cadre du dialogue entretenu avec les délégataires et les recommandations formulées sous forme synthétique.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Bertrand LACHAT

Président de TE38



Vice-président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

SOMMAIRE

 LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ ORGANISÉE PAR TE38 [4]

 LES CONCESSIONS GRDF [9]

 LES CONCESSIONS GREENALP [24]

 LES CONCESSIONS PRIMAGAZ [32]



 LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT [39]

 GLOSSAIRE [40]



GRDF



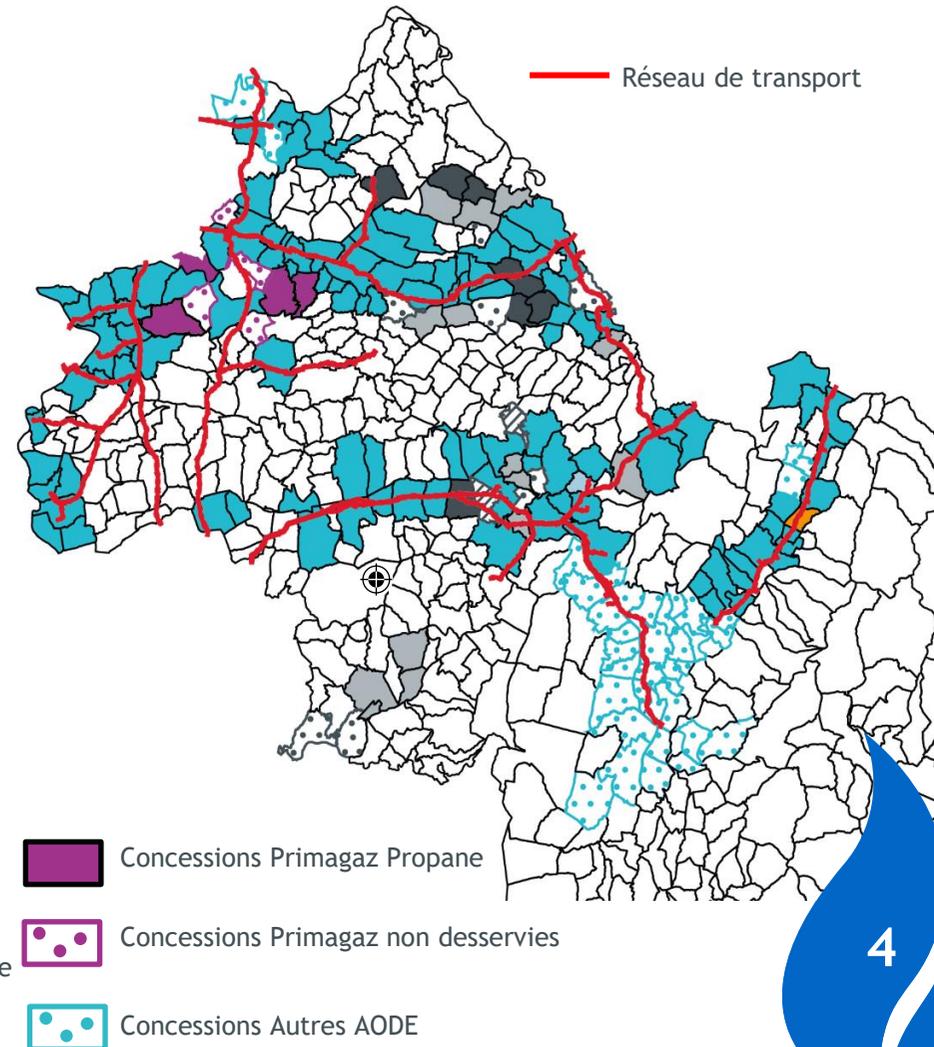
LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ ORGANISÉE PAR TE38

1. PÉRIMÈTRE ET SPÉCIFICITÉS DES CONCESSIONS GAZ

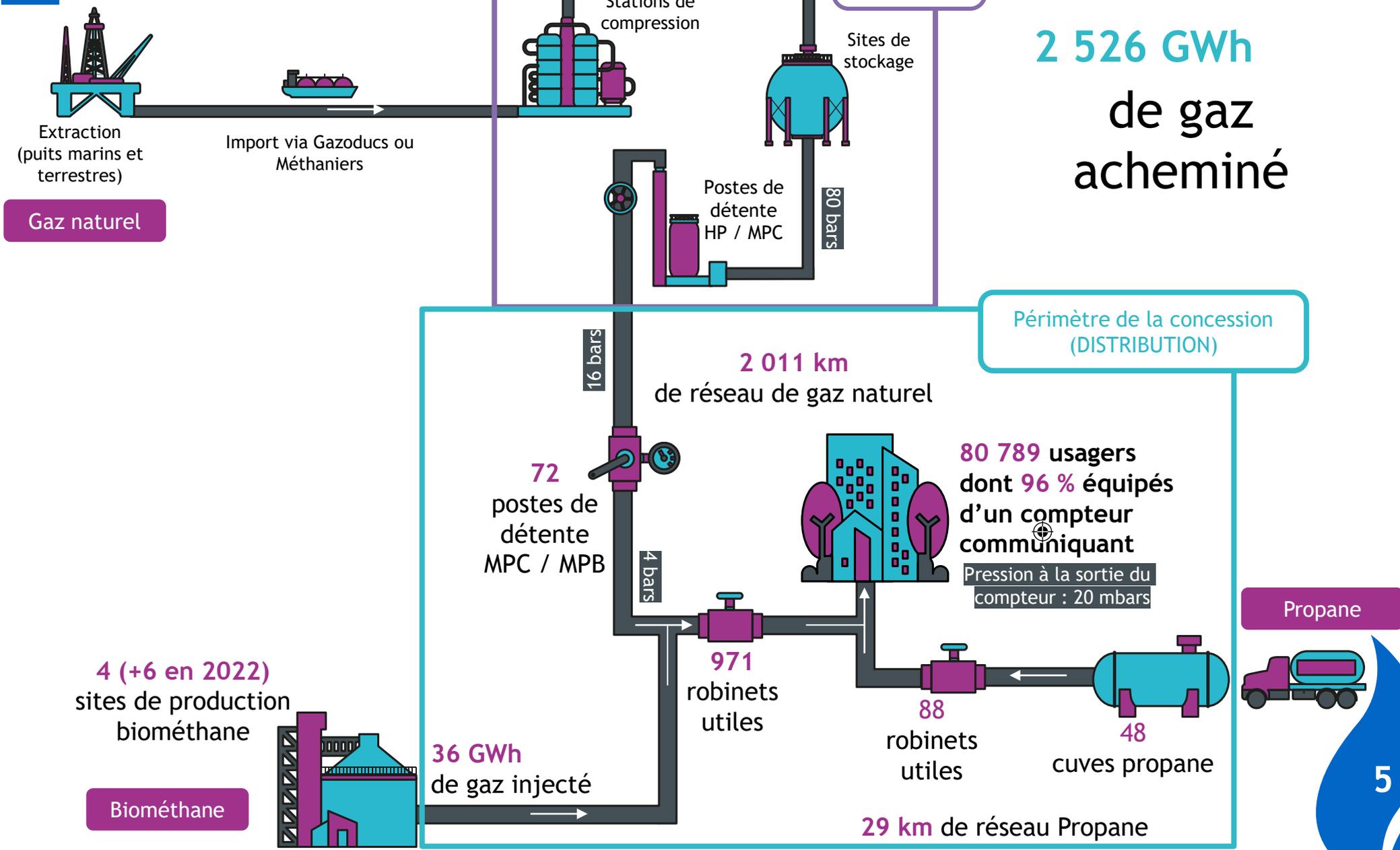
Au 1er janvier 2021, la distribution publique de gaz organisée par TE38 concerne 146 communes. Le service public est délégué à 3 opérateurs sous la forme de concessions par des contrats de 30 ans :

- **GRDF** sur **105 communes** pour le contrat « historique » fondé sur la loi de nationalisation du 8 avril 1946 et renouvelé en 2002, ainsi que sur la **commune de TENCIN** par délégation de service public en 2006. Un seul tarif d'utilisation du réseau péréqué à la maille de GRDF s'applique pour la distribution de gaz naturel ou de biogaz.
- **GreenAlp** sur **32 communes** selon six contrats de délégation de service public, signés en 2006 avec deux formes de distribution : « classique » pour le gaz naturel raccordé au réseau de transport, et « ilots de gaz propane » sur les communes plus éloignées du transport. Les tarifs d'acheminement du gaz naturel et de fourniture de propane sont fixés dans les contrats de concessions. Ils sont identiques pour les six contrats mais non péréqués à la maille GreenAlp.
- **Primagaz** sur **8 communes** selon un contrat de délégation de service public, signé en 2007 avec une distribution de gaz propane. Le tarif de fourniture de propane est fixé dans le contrat de concessions

	Concession historique GRDF Gaz Naturel		Concessions GreenAlp Gaz Naturel
	Concession TENCIN DSP GRDF Gaz Naturel		Concessions GreenAlp Propane
			Concessions GreenAlp mixte Gaz Naturel/Propane
			Concessions GreenAlp non desservies



2. LES CHIFFRES-CLÉS





QUALITÉ DE FOURNITURE



23 usagers coupés
pour 1000 usagers

USAGERS



79 517
usagers desservis

2 420
GWh acheminés

679
réclamations



GreenAlp

1 066
usagers desservis

103
GWh acheminés

4
réclamations



206 usagers
desservis

2
GWh acheminés

5
réclamations

PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS



1 941 km de réseau



6,2 M€ investis



214 M€ de valeur brute



6 km
de réseau



7 k€
investis



0,8 M€
de valeur brute



94 km de réseau



74 k€ investis



14 M€ de valeur brute



3. COMPRENDRE LES MISSIONS DE L'AUTORITÉ ORGANISATRICE

L'autorité concédante exerce le **contrôle du bon accomplissement des missions de service public** conformément à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. À cet effet, elle **désigne les agents de contrôle assermentés** par le tribunal de grande instance, chargés de vérifier le respect des dispositions des cahiers des charges de concessions. Une **redevance** est versée par les concessionnaires pour assurer la compétence notamment l'exercice du contrôle.

L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE REGROUPE :



Les analyses des comptes rendus d'activité des concessions (CRACs) présentées au Comité Syndical



Les audits chez les concessionnaires et la rédaction d'un rapport annuel présenté en Comité syndical



Le contrôle continu

Avis et conseils sur les travaux d'extension et raccordement au réseau de distribution de gaz et sur les projets de méthanisation

Calcul des redevances de concessions R1 et des redevances communales d'occupation du domaine public

Suivi, négociation et modification des contrats de concession

Contrôle des incidents gaz et organisation de la journée de la sécurité gaz **le 20 septembre 2022 dans les locaux du SDIS 38** pour sensibiliser les entreprises, maîtres d'œuvre et collectivités à la sécurité des travaux à l'aide d'ateliers pratiques et de visites des centres d'appel du SDIS et de GRDF

Réunions de suivi régulières avec les concessionnaires : **4 réunions avec GRDF et 1 réunion avec Primagaz**

CHRONOLOGIE DU CONTRÔLE DES DONNÉES DES CONCESSIONNAIRES (EXERCICE 2021) :

1.

Transmission CRACs
31 mai et 15 juin 2022

2.

Présentation CRACs au bureau
5 septembre 2022

3.

Audit concessionnaires
4, 5, 11 et 18 octobre 2022

4.

Délibérations suite analyses des CRACs
12 décembre 2022

5.

Délibérations rapport de contrôle
12 juin 2023



4. LE GAZ VERT AU CŒUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La réglementation environnementale 2020 (RE2020) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Elle impose de nouvelles normes en terme de bilan carbone afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et d'arriver à la neutralité carbone d'ici 2050.

Pour une construction individuelle neuve, le bilan carbone ne doit pas dépasser 4 kg/Co2/m2/an au 1er janvier 2022. Pour une construction collective, le bilan carbone ne doit pas dépasser 14kg/CO2/m2/an au 1^{er} janvier 2022 puis 6,5 kg/CO2/m2/an au 1^{er} janvier 2025.

La mise en œuvre de la réglementation RE2020 n'exclut pas le gaz des nouvelles constructions mais nécessite d'utiliser des solutions hybrides pour raccorder les constructions neuves. L'installation d'une chaudière double service reste possible à condition qu'elle se combine à un équipement thermodynamique (Pompe à chaleur PAC hybride) ou à une énergie renouvelable (solaire, thermique) pour respecter la réglementation. **Le gaz vert permet de répondre aux exigences environnementales et sa prise en compte réglementaire fait l'objet de discussion avec les pouvoirs publics.** Son incorporation à hauteur de 70% serait compatible avec le seuil carbone.

LA METHANISATION

L'Isère compte actuellement 11 sites de production en service d'une capacité de production totale de 144 GWh/an (source ODRÉ). 36 GWh de biométhane ont été injectés en 2021 soit la consommation équivalente annuelle totale de 140 bus au bioGNV. La quantité injectée a augmenté de 125% en 2021 (16 GWh injectés seulement en 2020).

LA MOBILITE DURABLE

GRDF a raccordé 3 stations privées de gaz naturel pour véhicules (GNV) et 1 station publique au réseau de distribution en Isère.



Site de méthavarèze à Auberives sur Varèze
(capacité de 16 GWh)

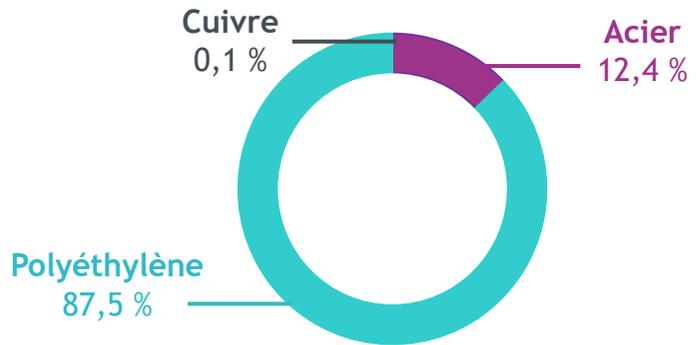


LES CONCESSIONS GRDF

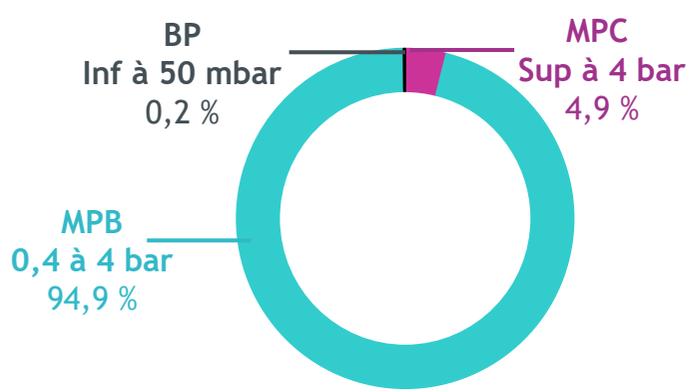
1. LE PATRIMOINE TECHNIQUE

L'infrastructure de distribution compte **1 941 km de canalisations**. Les réseaux sont constitués à **87,5 % de polyéthylène**, **12,4 % d'acier**, **0,1 % de cuivre**. Il demeure quelques linéaires sensibles : 1,77 km de réseau cuivre âgé, 1,26 km de réseau en acier non protégé et 3,05 km de réseau basse pression. Le taux de réseaux sensibles est de 0,3 % soit un taux plus faible que le taux moyen de 2% relevé sur des concessions comparables (benchmark composé d'un panel de 19 concessions).

LINÉAIRE PAR MATÉRIAU



LINÉAIRE PAR PRESSION



63 postes de détente font l'interface entre les réseaux de moyenne pression et de basse pression. Seulement 42 postes sont télé-exploités.

L'âge moyen des réseaux est de 25 ans et continue d'augmenter chaque année du fait du faible taux de renouvellement du réseau (0,05%). Les réseaux les plus anciens sont en acier, en cuivre ou en basse pression et se trouvent sur les communes de Vienne, St Quentin Fallavier et Voreppe .

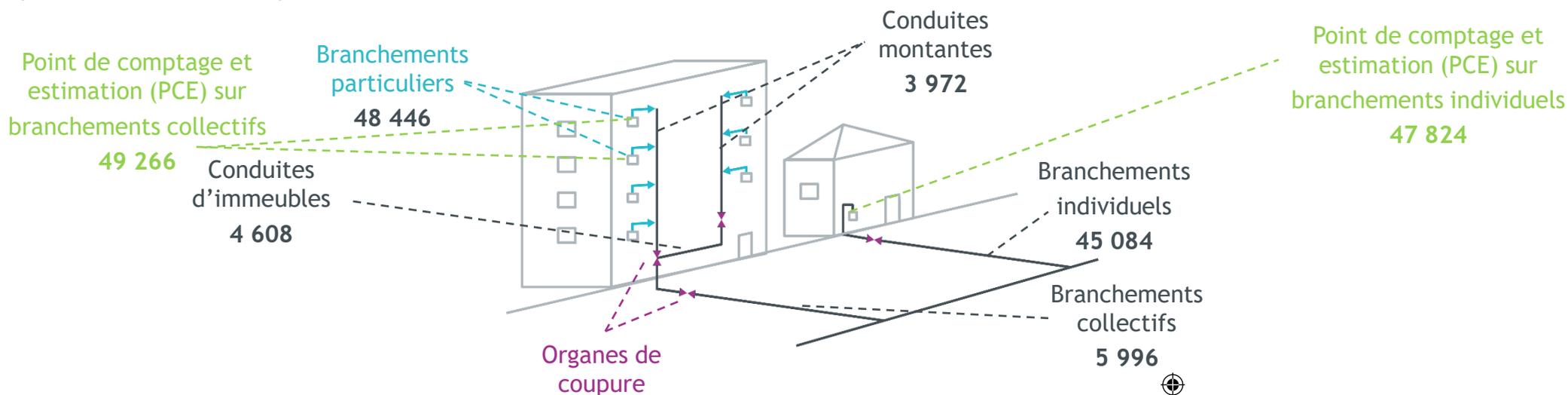
Pour estimer le renouvellement théorique des ouvrages et calculer des provisions pour renouvellement, GRDF se base sur les « durées de vie technique normative » par type d'ouvrages. En 2020, GRDF a procédé à un **allongement de la durée de vie technique normative des branchements mis en service après 1980 de 50 ans à 100 ans** suite à des études menées par le RICE, centre de recherche et d'expertise. Cet allongement a entraîné une reprise au résultat de provisions pour renouvellement. **TE38 demande à GRDF de transmettre les études scientifiques permettant de justifier cet allongement ainsi que le montant de provisions pour renouvellement repris à cette occasion.**





La concession compte **837 robinets utiles** et **1 548 robinets non utiles** à l'exploitation. Le nombre de robinets utiles est relativement faible. Il y a en moyenne 1 robinet tous les 2,32 km de réseau. Cela a des conséquences sur les coupures de clients. Le taux d'utilisateurs coupés est de 15,8 % soit un taux plus élevé que le taux moyen observé de 13,1% sur un panel de 19 concessions.

Les ouvrages de raccordement comprennent les branchements : **individuels (45 084, source inventaire comptable)** ou **collectifs (5 996)** pour lesquels peuvent être associés des ouvrages collectifs d'immeubles : **conduites montantes (3 972)**, **conduites d'immeubles (4 608)**, **nourrices de compteur (998)**, **tiges de cuisine (140)**, **conduites de coursives (9)** et **branchements particuliers d'étage (48 446)**. Il n'existe pas d'inventaire technique des branchements individuels.



Les **branchements** sont des ouvrages sensibles, siège d'environ **4 incidents sur 5 sur la concession**. L'arrêté du 6 décembre 2021 impose d'améliorer la sécurité des branchements d'ici 2032 en renouvelant les détendeurs de plus de 20 ans et en protégeant les branchements soit par un report en classe A en cartographie soit en installant des dispositifs de protection des branchements existants (DPBE). Il s'agit d'un véritable chantier qui attend GRDF et qui fera l'objet d'une attention particulière de l'autorité concédante.

Sur les 98 336 points de comptage et d'estimation (PCE), 77 470 sont actifs, 3 465 inactifs, c'est-à-dire équipés d'un compteur sans contrat de fourniture dans l'année et 17 130 sont improductifs, c'est-à-dire non équipés de compteur. Le taux de PCE à relève semestrielle improductif est de 17,6% et se situe parmi les valeurs basses des moyennes observées sur TEARA.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 GRDF considère les compteurs comme des biens de retour. L'inventaire technique dénombre 80 935 compteurs dont 92% sont télé-relevés c'est-à-dire équipés d'un compteur Gazpar ou d'un module communicant, télérelevé par un concentrateur. Le déploiement des compteurs communicants est quasi-terminé avec un taux de déploiement qui atteint 97%.



TE38 a contrôlé **la fiabilité des inventaires techniques et comptables** :

Le contrôle a montré :

- **Une cohérence satisfaisante pour les canalisations**

La cohérence absolue au regard de la commune est de 98,2% pour les canalisations. Cependant GRDF a immobilisé 4,79 km de canalisations en plus dans la base comptable qu'il n'en a déclaré dans la base technique.

- **Une cohérence satisfaisante pour des branchements collectifs**

La cohérence absolue au regard de la commune est de 98,9% pour les branchements collectifs. La campagne de recensement des branchements, projet RIO 2, mené en 2018 a amélioré la fiabilité des bases. Cependant la fiabilisation est à poursuivre pour mettre en cohérence les dates de mise en service, les matériaux et les pressions de mise en service.

- **Une cohérence moyenne pour les conduites montantes**

La cohérence absolue au regard de la commune est de 86,4% pour les colonnes montantes. L'inventaire comptable ne distingue pas l'ensemble des ouvrages d'immeubles collectifs (conduites montantes, tiges cuisines, nourrices de compteurs et conduites coursives).

- **Une cohérence insuffisante pour les postes de détente**

La cohérence absolue au regard de la commune est de 59,5% pour les postes de détente.

TE38 demande à GRDF d'envisager un plan de remise en cohérence des inventaires et de constituer un inventaire des branchements individuels. Il est important d'avoir une base comptable la plus juste possible pour déterminer le tarif et la rémunération du concessionnaire ainsi qu'un inventaire technique fiable pour assurer la sécurité du réseau.

Le nouveau modèle national de cahier des charges 2022 a défini des indicateurs de performance dédiés à la cohérence :

L'indicateur de performance, taux de cohérence globale des canalisations calcule les écarts selon les matériaux, les communes, les années de mises en service et les niveaux de pression. Il est de **94,6%** et est inférieur au **taux objectif de 97%**, défini dans le nouveau modèle. La période 2000-2006 a le plus faible taux de cohérence globale (89,4%) et serait à prioriser dans les objectifs de réduction des écarts de cohérence du contrat.

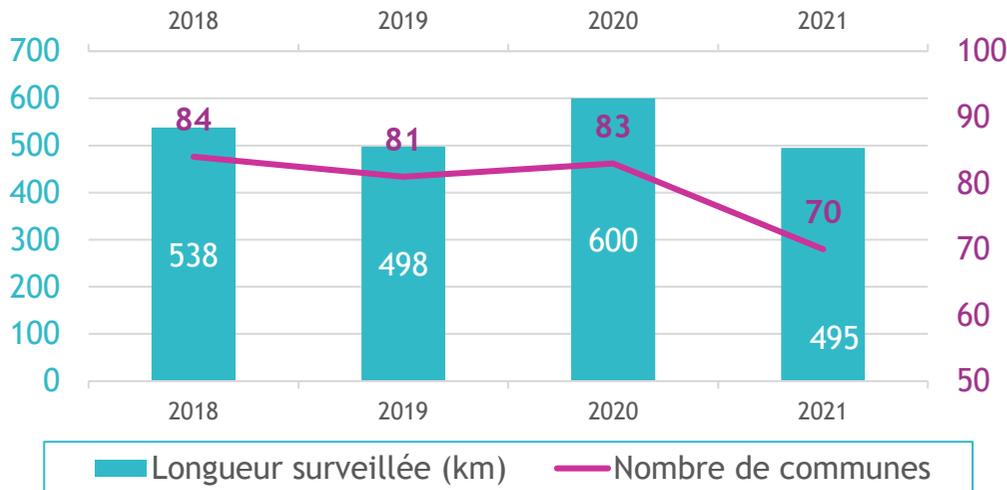
L'indicateur de performance, taux global de cohérence des branchements collectifs, est de **95,6 %**. Si on appliquait les modalités du nouveau contrat, TE38 pourrait appliquer une pénalité de l'ordre de 3 048 €.



2. LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

L'activité de surveillance des réseaux a été menée sur **70 communes desservies** en gaz et a concerné **495 km de réseaux**, soit 25 % du linéaire. Plus précisément, **70 km ont été surveillés** par Recherche Systématique de Fuite à pied (RSF pédestre) et 425 km par Véhicule équipé pour la Surveillance des Réseaux (VSR). L'activité de surveillance a permis de détecter **41 fuites de gaz**, soit un nombre élevé et en forte augmentation par rapport à 2020.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE DES RÉSEAUX



TAUX DE FUITES DÉTECTÉES POUR 100 KM



NOUVEAUTÉ

GRDF a transmis lors du contrôle des indicateurs plus pertinents pour contrôler la bonne exécution de la maintenance : longueurs de canalisations en retard de surveillance, nombres de robinets de coupure et de postes de détente en retard de visite. Ces indicateurs ont permis de constater un retard de surveillance de 1,3 km des canalisations et de 17 robinets de coupure. Toutefois le concessionnaire n'a pas communiqué les identifiants des ouvrages en retard de surveillance.

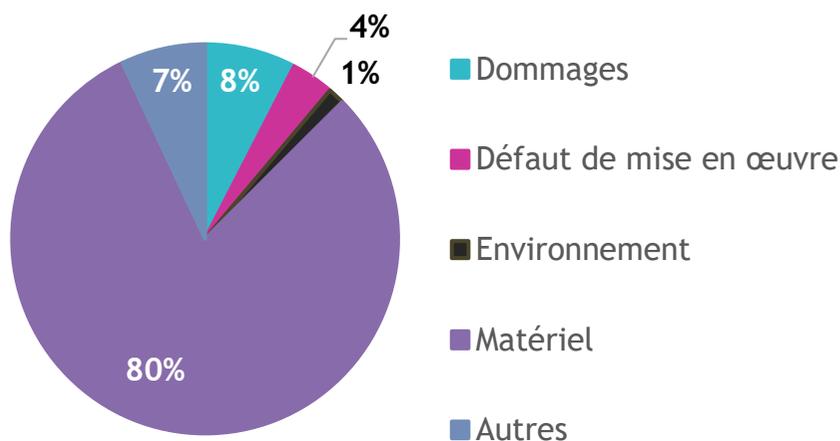
Contrôle de 5 opérations de maintenance : GRDF ne fournit pas les opérations de maintenance par ouvrage. Il a toutefois été constaté un défaut de surveillance sur 2 opérations : absence de l'ouvrage dans l'inventaire et acte de maintenance nécessitant de couper des clients.

Malgré les améliorations, GRDF refuse de communiquer ses actes et gammes de maintenance. TE38 demande la transmission de ces données.

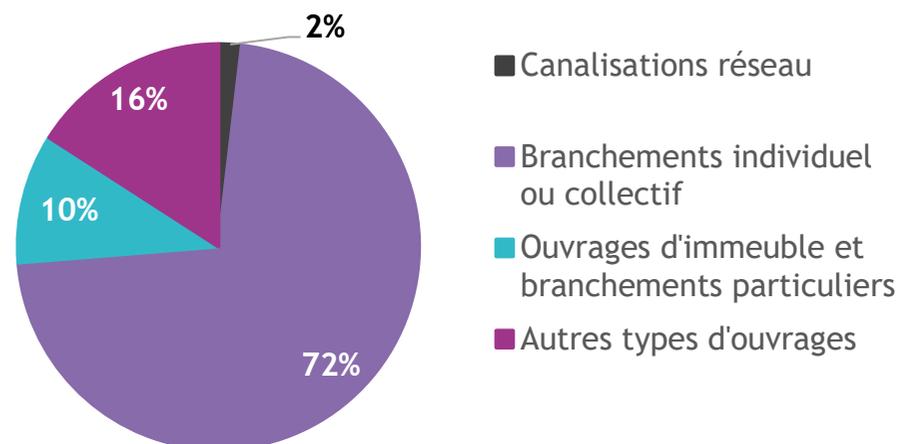


Les ouvrages concédés ont été affectés par **1 014 incidents**. Rapporté au linéaire de réseau, le taux d'incidents se situe dans la moyenne du benchmark. La fourniture de gaz a été **interrompue chez 1 840 clients**. 4 incidents ont entraîné la coupure de plus de 100 clients sur les communes d'Aoste, les Avenières, la Tour du Pin et Voiron. **80% des incidents ont pour cause des défaillances de matériel et 82% sont localisés sur les branchements.**

RÉPARTITION DES INCIDENTS PAR CAUSE



RÉPARTITION DES INCIDENTS PAR SIÈGE



Le nombre de dommages aux ouvrages est stable (12 en 2021). Rapporté aux déclarations de travaux, le taux de dommages aux ouvrages est de 1,6 %. Ce taux relativement faible s'explique par les actions de prévention menées sur la concession. TE38 et les concessionnaires GRDF et GreenAlp organisent régulièrement « les ateliers de la sécurité » auprès des acteurs réalisant des travaux à proximité des réseaux gaz.

Le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident de plus de 60 minutes est de 1,9% en Isère. Ce taux se situe au-dessus de la moyenne nationale de 1% mais en-dessous des obligations réglementaires (4%).



Contrôle de 5 incidents : Les bons d'intervention CII, qui n'ont pas vocation à collecter l'ensemble des données, disponibles par ailleurs, ne sont pas correctement remplis pour 2 incidents. Des données pertinentes sont disponibles dans les logiciels : type de fuite selon la réglementation, matériau de l'ouvrage mis en cause, durée de l'incident...

TE38 recommande d'améliorer la fiabilité des bons d'intervention et d'enrichir les données de contrôle sur les incidents en ajoutant le type de fuite, l'identifiant de l'ouvrage concerné par l'incident, sa matière et son année de mise en service.



3. LES INVESTISSEMENTS

Les investissements sur les biens concédés s'élèvent à **6 197 k€** (4 593 k€ investis par GRDF et 1 604 k€ de participations de tiers). Ils ont contribué à la mise en service de **24 km de canalisations**, **697 branchements individuels** et **136 branchements collectifs** ainsi qu'au renouvellement de **0,9 km de canalisations**, **42 branchements individuels** et **15 branchements collectifs**.

GRDF a investi 1,2 M€ pour raccorder le site de biométhane à Auberives sur Varèze et mailler les zones de Corbelin et de St Clair de la Tour pour distribuer du gaz vert.

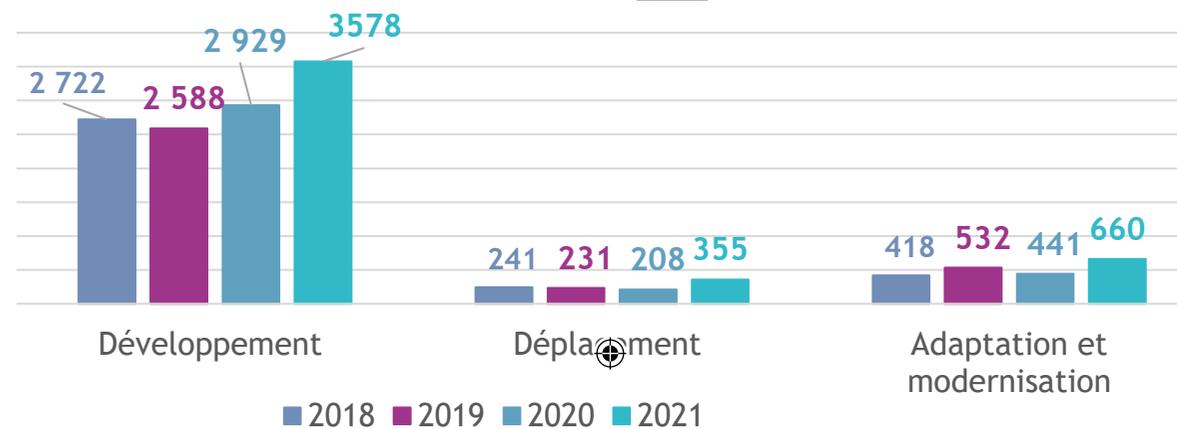
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS TOTAUX

(K€)



DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS GRDF SUR LES BIENS CONCÉDÉS

(K€)



Les investissements se répartissent selon 3 finalités : **développement** du réseau (raccordement de nouveaux clients, producteurs de biométhane et stations GNV), **déplacement** d'ouvrage à la demande de tiers, **adaptation et modernisation**.

Les investissements de renouvellement sont insuffisants sur le territoire de TE38 et conduisent à un vieillissement des ouvrages. Le **taux de renouvellement des canalisations est de 0,05%**, inférieur à la moyenne du benchmark de 0,10%. En considérant la durée de vie comptable des canalisations fixée à 45 ans, ce taux devrait se situer à 2,2%.



Contrôle de 10 dossiers travaux

Il a été constaté :

- des pratiques arbitraires d'imputation des heures, du matériel et des prestations facturées aux entreprises qui dégradent la fiabilité des coûts unitaires (5 dossiers)
- des délais importants (jusqu'à 5 ans) pour réaliser des travaux urgents de sécurité dans une copropriété (1 dossier)
- La non prise en compte des retraits d'ouvrages (poste de détente, robinet) dans l'inventaire patrimonial (2 dossiers)
- des sous-valorisations de financements de tiers pour des conduites d'immeuble (2 dossiers)
- des hypothèses non actualisées dans les études de rentabilité (3 dossiers)
- l'impossibilité de contrôler la facture de 288 k€ envoyée à un producteur (financement tiers) pour le raccordement d'une unité biométhane (1 dossier)

QUELQUES EXEMPLES DE DOSSIERS ANALYSÉS :



*Raccordement de 5 pavillons
à Apprieu*



*Renouvellement d'un poste vétuste avec un
robinet fuyard à St Jean de Moirans*



*Renouvellement de 2 branchements
collectifs et d'une conduite d'immeuble
et montante à Vienne*

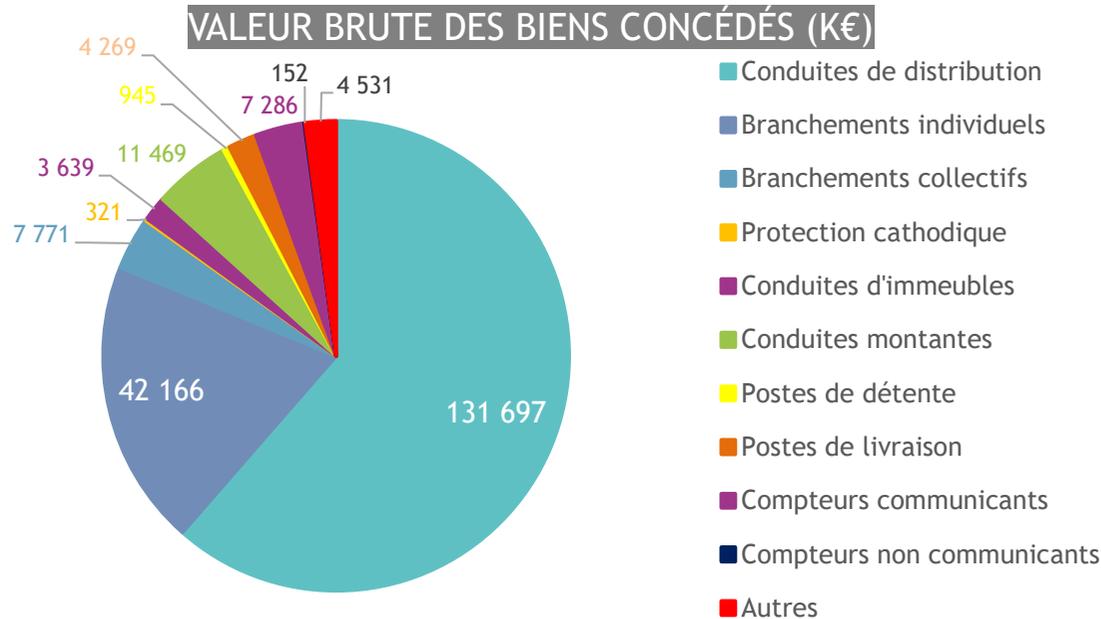
TE38 recommande de fiabiliser dans l'inventaire comptable les retraits d'ouvrages (postes de détente, robinets) ainsi que les répartitions des coûts des chantiers sur chaque immobilisation. TE38 demande à GRDF de justifier les calculs de financements de tiers qui impactent les droits du concédant. GRDF tient à préciser que si les financements de tiers impactent la valorisation du patrimoine, ils n'entraînent pas de modification du tarif.



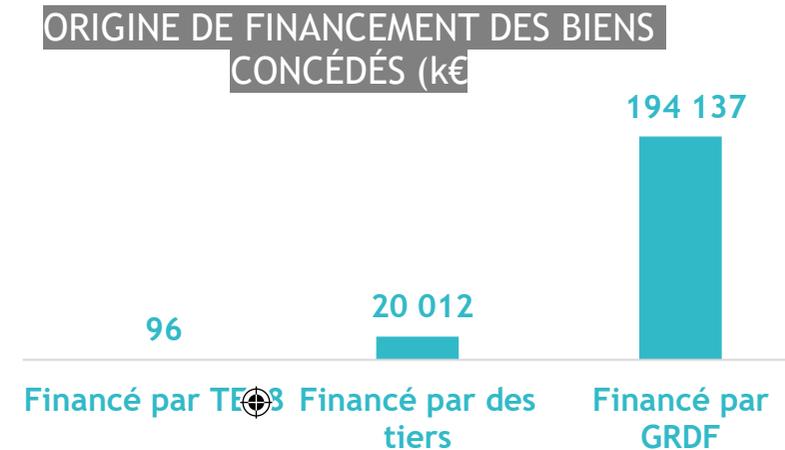
4. LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

L'ensemble du patrimoine concédé à GRDF est immobilisé pour **214 245 k€ (+5%)**. L'amortissement des ouvrages, qui traduit leur dépréciation, est de **42,3%**.

La valeur nette réévaluée du patrimoine est de **126 888 k€**, elle représente la part des investissements de GRDF qui n'ont pas encore été remboursés par le tarif péréqué d'acheminement. Les usagers auront à payer ces charges mutualisées au niveau national à travers la part distribution de leur facture.



214 245 k€ valeur brute	2 694 € valeur brute par usager	42,3% Part amortie
348 666 € Redevance R1	44 786 € RODP	5 304 € RODP Chantier



Sur le périmètre historique, les droits du concédant, droits de TE38 à recevoir gratuitement les biens en fin de concession, s'établissent à **+ 80 440 k€** (en hausse de **2 814 k€**). Ils sont légèrement inférieurs à la valeur nette des biens financés par le concessionnaire qui s'élève à **80 704 k€** (en hausse de **4 544 k€**).

Sur la DSP de Tencin qui ne fait pas partie de la zone historique, les droits du concédant s'établissent à **+ 259 k€**. Ils sont inférieurs à la valeur nette des biens financés par le concessionnaire (**682 k€**).

TE38 demande plus de transparence sur les droits du concédant.



Le changement de régime juridique des Ouvrages Interfaces Utilisateurs (OIU)

Au 1^{er} janvier 2020, GRDF a modifié le régime juridique des ouvrages de comptage pour les intégrer à la concession et se conformer à la jurisprudence administrative. TE38 salue cette avancée puisque ces ouvrages sont nécessaires au fonctionnement du service public. Néanmoins TE38 considère que **l'intégration de ces ouvrages dans la concession doit être acté par la signature d'un avenant adapté aux spécificités de son contrat**. TE38 a proposé un avenant qui n'a pas été accepté à ce jour par GRDF.

GRDF a transmis un inventaire détaillé des ouvrages interfaces utilisateurs (OIU) : *compteurs domestiques équipés d'un module, compteurs gazpar, compteurs industriels, régulateurs de remplacement, ouvrages d'odorisation, poste d'injection-comptage (spécifique biométhane), station de contrôle qualité gaz du biométhane, enregistreurs de consommation télérelevés, postes de livraison des clients importants, modules.*

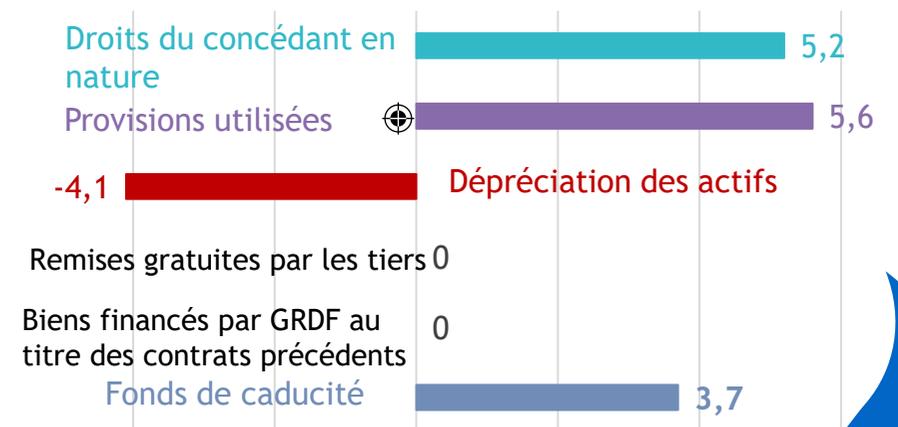
GRDF a intégré dans le fichier « Comptes spéciaux » les ouvrages interfaces utilisateurs mais de manière regroupée. Le fichier ne transmet pas le **détail des passifs constitutifs des droits du concédant à la maille nature d'ouvrage dérogeant en partie au contrat négocié en 2002**. Par conséquent **TE38 a adressé un courrier de mise en demeure le 14 décembre 2022 pour la communication de ces éléments**.

Impact du changement de régime des OIU

- Utilisation de 5,6 M€ du stock de provisions pour renouvellement pour financer comptablement et rétroactivement le déploiement du compteur communicant.
- Constitution d'amortissement de caducité de 3,7 M€.
- Constitution de 4,1 M€ d'amortissement de dépréciation.
- Soit une augmentation des droits du concédant en nature de 5,2 M€.
- Augmentation de valeur brute de 12,1 M€ et de valeur nette de 7,6 M€.

NB : Les anciens compteurs gris, gérés en masse financière, ne seront retirés de l'inventaire comptable qu'à la fin du déploiement gazpar en 2023. Ce retrait devrait diminuer la valeur nette comptable d'environ 1 M€

IMPACT DU CHANGEMENT DE RÉGIME JURIDIQUE DES OUI (M€)





RAPPEL DES PRINCIPALES PRATIQUES COMPTABLES SUR LE CONTRAT HISTORIQUE

REMBOURSEMENT PAR LE TARIF (ATRD)

Le remboursement des investissements via le tarif se fait au réel sur la durée de vie « tarifaire ». Il augmente les produits d'exploitation de GRDF.

Le tarif couvre notamment :

- la dotation aux amortissements réglementaires (linéaires)
- l'inflation
- le coût de financement et la prime de risque

Le tarif représente 92% des recettes de GRDF.



1. PRATIQUES COMPTABLES DE GRDF NON PILOTÉES PAR LE TARIF (ATRD)

- Constitution d'amortissements de caducité (AC) calculés sur chaque ouvrage concédé de premier établissement sur la durée restante du contrat de concession : 68,7 M€
- Constitution de provisions pour renouvellement (PPR) calculées sur chaque ouvrage concédé à remplacer théoriquement avant la fin du contrat selon sa durée de vie technique normative
- **Montant de PPR constituées non communiqué, estimé à 41,7 M€**
- Les AC et PPR ne sont ni prévus par le contrat de concession, ni couverts explicitement par le tarif

La constitution et le devenir des passifs associés aux ouvrages concédés, et non prévus au tarif, nécessitent d'être clarifiés.



2. DROIT DU CONCÉDANT

- Montant des biens remis gratuitement au concessionnaire par l'AODG : 80,4 M€
- Transmis mais **pas vérifiable** sans les passifs par ouvrage (amortissement industriel, amortissement de caducité, provision)

A noter : l'amortissement de caducité et les provisions pour renouvellement permettent un différé fiscal pour GRDF et alimentent le droit du concédant



3. TICKET DE SORTIE EN FIN DE SERVICE

- Dans le contrat en vigueur : valeur non amortie des ouvrages financés et réévalués
- Ne prend pas en compte l'intégralité des passifs associés aux biens concédés

A noter :

- Du fait du monopole, l'application d'un ticket de sortie du contrat reste théorique et son montant est sujet à interprétation
- Le nouveau modèle de contrat est muet et renvoie au droit commun en vigueur en cas de fin de monopole.

Les pratiques comptables utilisés par GRDF sont complexes et nécessitent d'être clarifiés. TE38 demande à GRDF de transmettre le détail des passifs des biens concédés constitués par immobilisation (amortissements techniques et provisions pour renouvellement utilisées et constituées, amortissements de caducité, valeur de remplacement).



Le concessionnaire reconstitue un compte d'exploitation pour estimer la rentabilité de chaque concession.

Le compte d'exploitation est reconstitué selon une vision tarifaire, ce qui amène de la confusion entre ce qui relève de l'économie, du financier et de la comptabilité.

En k€	Périmètre historique	DSP TENCIN
Recettes d'acheminement	26 593	79
Charges nettes d'exploitation	11 894	84
Charges d'exploitation brutes	14 248	87
Recettes liées aux prestations complémentaires	- 2 299	-3
Recettes acheminement vers réseau aval hors zone péréquée	-55	0
Charges d'investissement	13 267	70
Résultat d'exploitation	+ 1 432	-75

La méthodologie utilisée pour déterminer les charges est complexe.

Les charges d'exploitation sont ventilées par le biais de clé de répartition non communiquées par GRDF.

Les charges d'investissement calculées selon une vision tarifaire ne traduisent pas la dépréciation des biens.

Le résultat d'exploitation de la concession historique est excédentaire et s'établit à + 1 432 k€. L'excédent s'explique par une augmentation des recettes d'acheminement (+ 2 167 k€) et une diminution des charges d'exploitation (- 812 k€). Il comprend notamment un impact climatique de + 92 k€ (climat plus froid que le climat moyen) et une contribution à la péréquation tarifaire négative de - 171 k€ (la concession bénéficie du système de solidarité nationale).

Le résultat d'exploitation de la DSP de TENCIN est déficitaire : -75 k€.

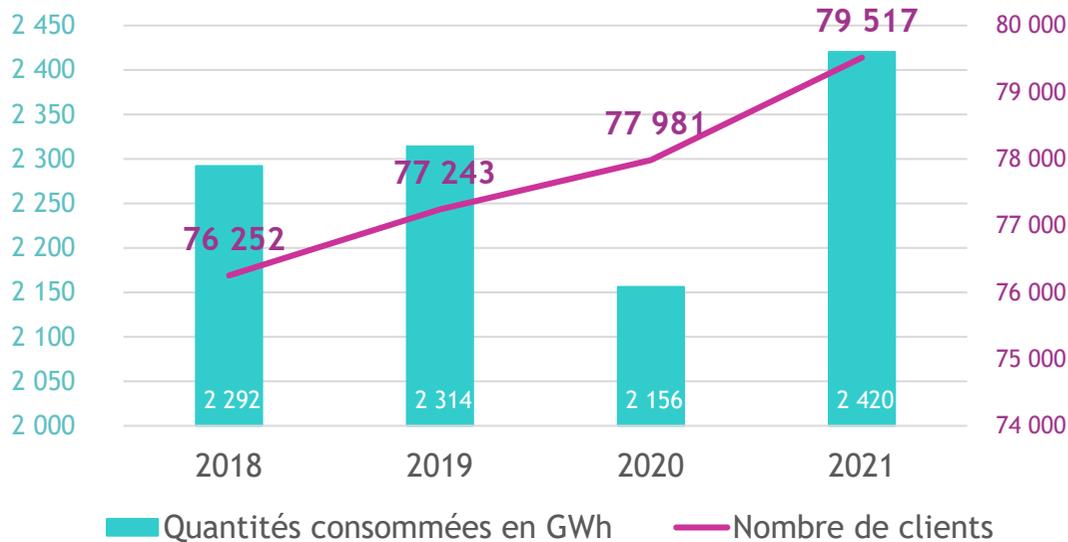
Ces résultats sont à relativiser compte-tenu des méthodologies utilisées pour déterminer les charges.



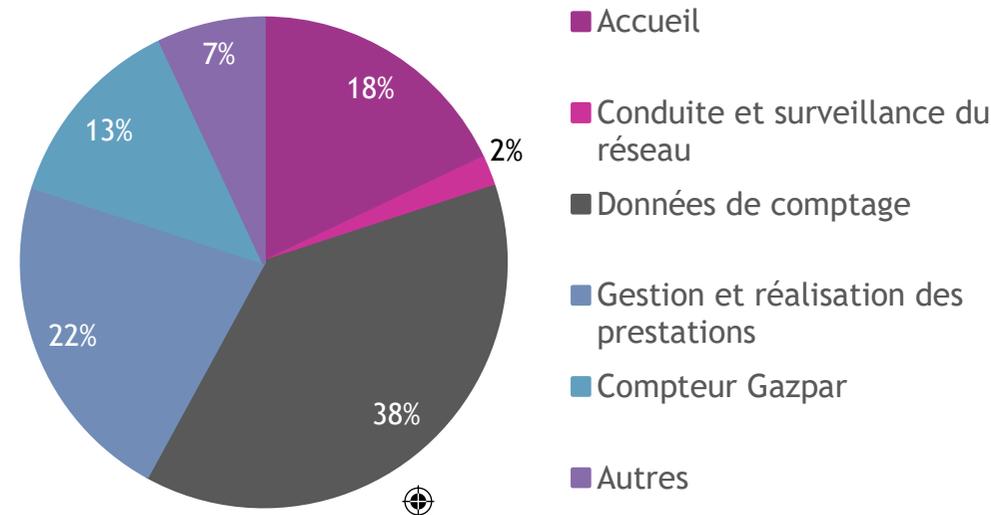
5. LE SERVICE AUX USAGERS

Le nombre d'usagers desservis par GRDF est de **79 517**, en progression de 2% majoritairement sur la tranche tarifaire T1/T2. L'énergie totale acheminée (**2 420 GWh**) a **progressé de 12%** et a retrouvé son niveau équivalent à celui observé avant la crise sanitaire.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ÉNERGIES CONSOMMÉES ET DU NOMBRE D'USAGERS DESSERVIS



RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS



Le taux de réclamations traitées dans les délais est de **98,3%** et se situe à un niveau supérieur au taux moyen du benchmark (**96,8%**). Le taux de réclamations est de **8,5** pour 1000 usagers, soit supérieur au taux moyen (**6 ‰**). Parmi les **679** réclamations enregistrées, **112** réclamations ne sont pas recevables et correspondent à des demandes de la part des fournisseurs.

Les réclamations « accueil » sont en forte hausse : **120** en 2021 contre **31** en 2020. GRDF a expliqué un problème lié au changement du logiciel de gestion de la clientèle. Le nouveau logiciel intègre des contrôles bloquants pour vérifier les éléments techniques et les index qui provoquent des rejets. Ce problème a eu un impact sur **43** réclamations « accueil », **68** réclamations « comptages » et **48** réclamations « prestation ».

Les données sur les réclamations sont difficiles à interpréter. **TE38** recommande d'améliorer la qualification des réclamations et de préciser leur source de collecte.



Le tarif ATRD (Accès des tiers au réseau de distribution) est défini par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Depuis le 1^{er} juillet 2020 l'ATRD 6 est entré en vigueur pour une durée de 4 ans et révisé chaque année au 1^{er} juillet.

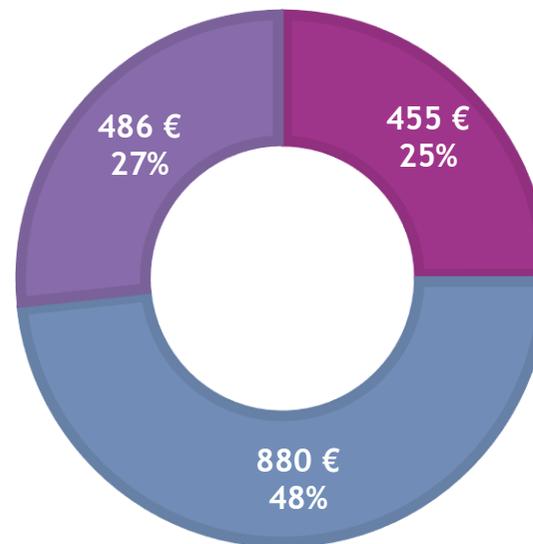
Le tarif se décompose selon un terme fixe (abonnement) et un terme variable dépendant directement de la consommation réelle ou estimée. La gamme tarifaire applicable à un usager dépend de sa consommation annuelle de référence (CAR).

La facture d'un usager de gaz comprend 3 composantes : fourniture, taxe et distribution, transport et stockage.

Les taxes (contribution tarifaire d'acheminement CTA, Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel TICGN, et taxe sur la valeur ajoutée TVA) représentent environ 24% de la facture d'un usager en 2021 et la distribution 13%.

Le prix de la fourniture de gaz a fortement augmenté en 2021. La hausse du tarif réglementé de gaz est de 50%. Le gouvernement a gelé le tarif de gaz réglementé de vente du gaz naturel au 1^{er} octobre 2021. Ce bouclier tarifaire a également profité aux usagers au tarif marché indexé sur le tarif réglementé de gaz.

Estimation d'une facture d'un usager particulier au tarif réglementé de gaz Engie ayant consommé 18 MWh en décembre 2021 (1 821 €)



■ Distribution, transport et stockage ■ fourniture ■ taxe



6. BILAN DE LA CONCESSION



Patrimoine et investissements



- Un réseau globalement en bon état avec de faibles taux de réseaux sensibles
- Un nombre de compteurs inactifs relativement faible
- Des investissements de raccordement de nouveaux clients en hausse



- Une part du réseau renouvelé (0,05%) insuffisante
- Un nombre de robinets utiles faible et en diminution (1 robinet tous les 2,32 km de réseau)
- Un taux de cohérence globale des canalisations et des branchements inférieur au seuil du nouveau modèle



Sécurité



- Un faible nombre de dommages aux ouvrages rapporté au nombre de déclarations de travaux
- Des taux de surveillance réglementaire communiqués pour les canalisations, robinets et postes de détente



- Un taux de fuites détectées pour 100 km élevé et en forte augmentation (8,3%)
- 1,3 km de réseau en retard de surveillance et 17 robinets en retard de visite
- Un taux d'usagers coupés de 15,8 % légèrement plus important que la moyenne et en augmentation



Comptabilité



- Un résultat excédentaire du compte d'exploitation (+ 1 432 k€) en lien avec la reprise économique et le climat plus froid



- Pas d'information sur les passifs à la maille nature d'ouvrage pour les ouvrages utilisateurs



Clientèle



- Une augmentation du nombre d'usagers (2%) sur la tranche tarifaire T1/T2
- Un déploiement du compteur gazpar quasi-terminé (97%)



- Un volume de réclamations élevé (659)



7. RECOMMANDATIONS DE TE38 À SON CONCESSIONNAIRE

Pour le prochain exercice, TE38 demande à GRDF :

- De transmettre le **détail des passifs constitutifs des droits du concédant à la maille nature d'ouvrage** pour les ouvrages interfaces utilisateurs
- D'envisager un plan de remise en cohérence des inventaires technique et comptable des canalisations et des postes de détente réseau et de produire un inventaire des branchements individuels
- De transmettre les recensements des branchements individuels et des détenteurs
- De définir des indicateurs de suivi concernant la protection des branchements standard en polyéthylène d'ici 2032 via un dispositif ou un report en classe A
- De poursuivre l'amélioration des données de maintenance notamment en modifiant les indicateurs relatifs à la maintenance et surveillance dans les CRACs
- D'ajouter dans le fichier des incidents l'identifiant, le matériau, l'année de mise en service, la localisation de l'incident et le niveau d'indice de fuite détecté
- De distinguer les investissements subis (réglementation, suite à incidents) des investissements volontaires en transmettant par exemple le code finalité dans le fichier travaux
- D'améliorer le fichier de contrôle relatif aux réclamations en précisant les sources de collecte et la qualification
- De clarifier la méthode de valorisation des remises gratuites au forfait sur les ouvrages d'immeuble
- De réintroduire la notion de biens concédés dans les CRACs, utile pour identifier les biens appartenant à l'autorité concédante



GRDF

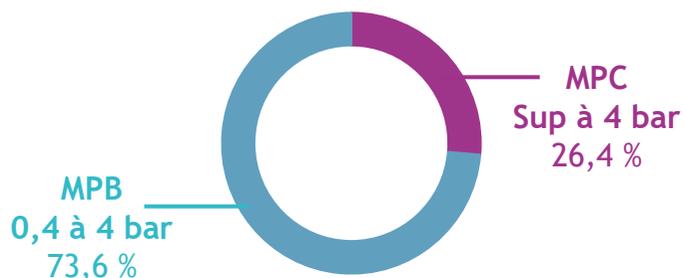


LES CONCESSIONS GREENALP

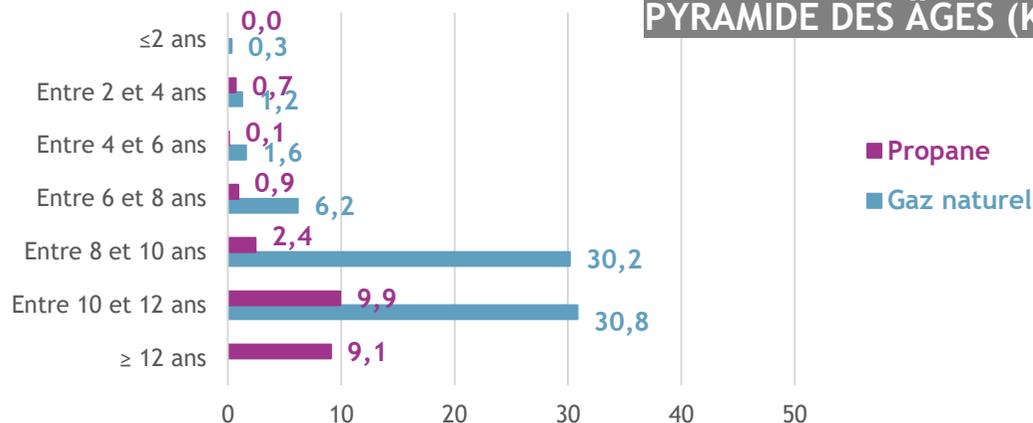
1. LE PATRIMOINE TECHNIQUE

L'infrastructure de distribution compte **93,5 km de canalisations** dont 23,2 km de canalisations en propane et 70,3 km de canalisations en gaz naturel. Le réseau est constitué en quasi-totalité de **polyéthylène**, seuls 617 mètres en acier au niveau des zones d'interface avec le transport. La totalité du réseau propane est en moyenne pression B. Le réseau de gaz naturel est à 65% en moyenne pression B et à 35% en moyenne pression C. L'âge moyen des réseaux est de 10,3 ans.

LINÉAIRE PAR PRESSION



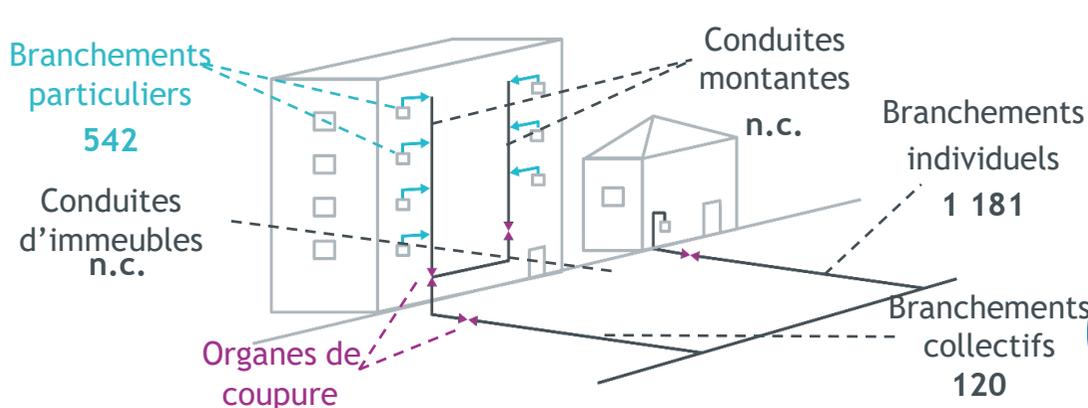
PYRAMIDE DES ÂGES (KM)



199 robinets de coupure utiles à l'exploitation sont positionnés sur le réseau afin de permettre l'isolement des tronçons. Il y a en moyenne 1 robinet tous les 0,5 km. 9 postes de détente MPC/MPB font l'interface entre le réseau transport et le réseau de distribution naturel. Ils sont télé-exploités. 30 citernes, louées à Antargaz, permettent le stockage de 157 tonnes de propane.

Les ouvrages de raccordement comprennent les **branchements particuliers (542)**, les **branchements individuels (1 181)** et les **branchements collectifs (120)**. Ils sont tous équipés de dispositifs de protection.

Le concessionnaire ne transmet plus les informations relatives aux branchements : actifs, inactifs et improductifs. Interrogé en audit, il a été indiqué que 579 branchements étaient inactifs (72 en 2021). Tous les branchements inactifs sont équipés d'un organe de coupure individuelle condamnable donc sécurisable.





2. LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

L'activité de surveillance a concerné 72,2 km du réseau, soit 77% du réseau. Elle est conforme à la réglementation qui impose une surveillance tous les 4 ans.

GreenAlp fait preuve de transparence sur l'activité de surveillance et maintenance. Il a communiqué les nouvelles gammes de maintenance qui sont moins exigeantes depuis 2020 pour rationaliser les coûts. Elles sont conformes aux textes réglementaires.

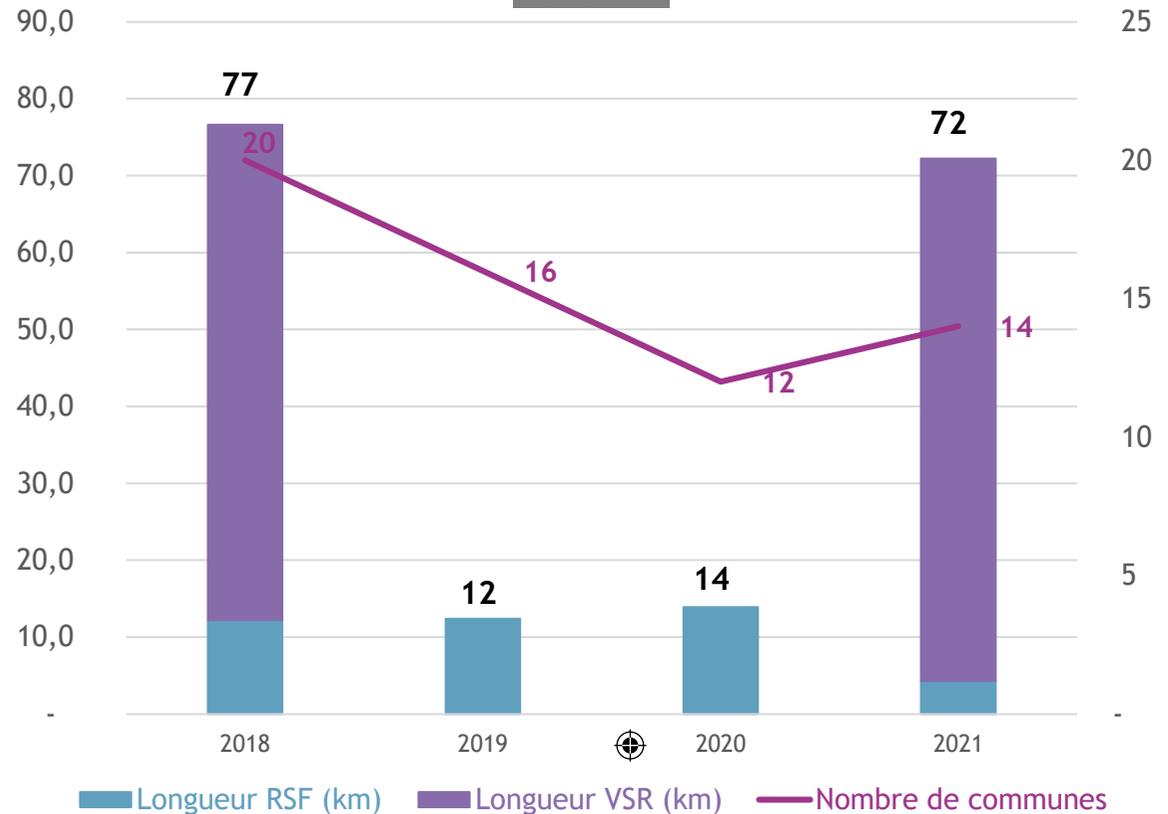
TE38 demande à GreenAlp d'enrichir la production de données de maintenance : fournir des données de maintenance sur les postes de détente, les robinets et les branchements et de transmettre l'intensité des fuites détectées lors de la surveillance des réseaux.

22 appels « urgence gaz » ont été enregistrés en 2021 et ont donné lieu à des interventions sécurité et dépannage. Parmi les 22 interventions réalisées, 2 ont dépassé le délai d'une heure.

9 incidents ont vraiment été constatés dont seulement 4 sur les ouvrages exploités par GreenAlp. Le nombre d'incidents au 100 km est faible (4,3). Le taux d'utilisateurs coupés de 3,75 ‰ est également faible. Seulement 4 utilisateurs ont été coupés à la suite des incidents.

Les 4 incidents ont eu lieu sur des régulateurs de branchement et poste de livraison. Aucun dommage aux ouvrages n'a eu lieu sur les concessions en 2021.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE DES RÉSEAUX

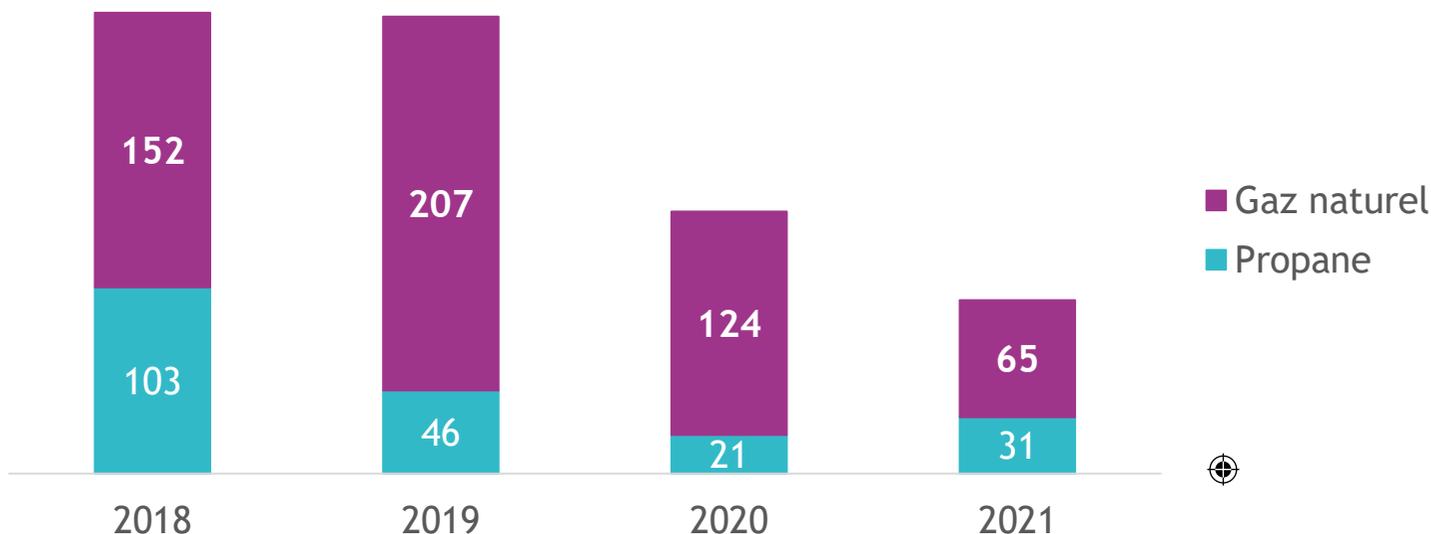




3. LES INVESTISSEMENTS

Les investissements s'élèvent à 96 k€ (73,7 k€ investis par GreenAlp, 6,9 k€ payés par les tiers et 15,3 k€ remis gratuitement par les tiers). Ils ont contribué à la mise en service de 195 m de canalisations et de 14 branchements.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS (K€)



Les investissements ont été réalisés pour densifier le réseau sur les communes déjà desservies. Les investissements ont eu lieu à Beaucroissant (22 k€), Chatte (20 k€), Morestel (20 k€), Izeaux (15 k€), Trept (7 k€), St Blaise du Buis (6 k€) et les Abrets en Dauphiné (5 k€). Aucun investissement n'a eu lieu sur les 8 communes non desservies (Charnècles, Romagnieu, St Cassien, St Didier de la Tour, st Hilaire du Rosier, St Lattier, St Sorlin de Morestel et Sérézin de la Tour).



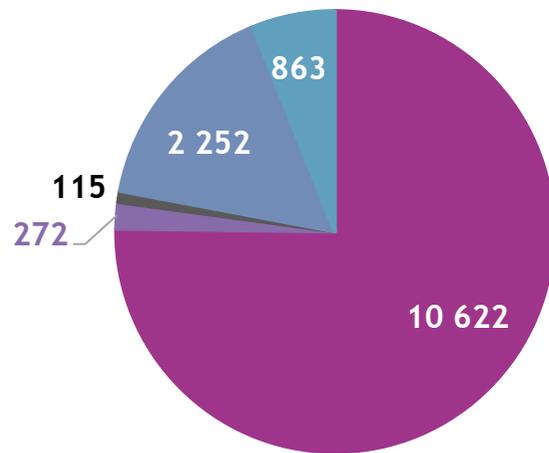
4. LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Le patrimoine concédé est immobilisé pour 14 118 k€ (+72k€). 78% concernent la distribution de gaz naturel et 22% l'alimentation en propane. La majorité des biens affectés aux concessions ont été financés par GreenAlp.

Conformément aux instructions comptables pour les DSP, la pratique des amortissements de caducité et la constitution des provisions pour renouvellement est interdite. Le droit du concédant, qui répertorie la contre-valeur des ouvrages remis gratuitement au concessionnaire, est de 129,7 k€.

14 118 k€ valeur brute	13 k€ valeur brute par usager	23,2% Part amortie
26 714 € Redevance R1	4 427 € RODP	65 € RODP chantier

VALEUR BRUTE DES BIENS CONCÉDÉS (K€)

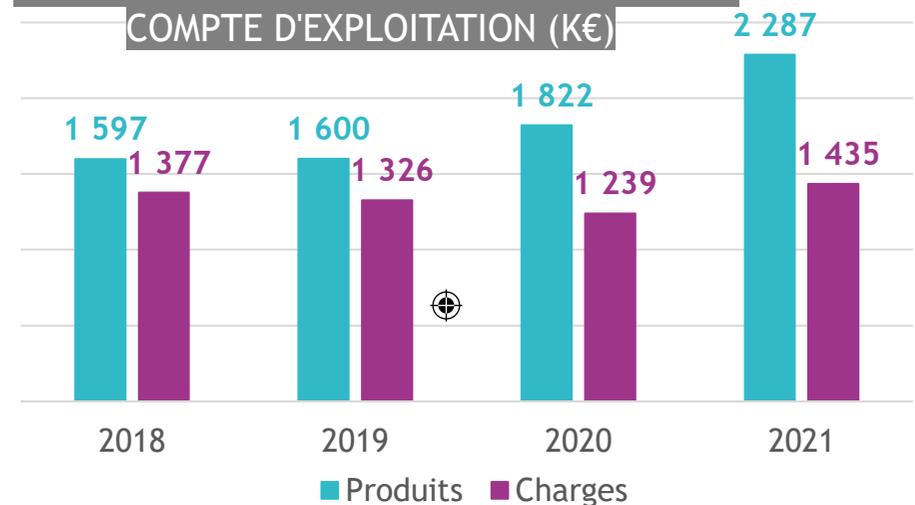


Les canalisations de distribution représentent 75% de l'ensemble des biens.



■ Canalisations ■ Vannes ■ Compteurs ■ Branchements ■ Autres

ÉVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES DU COMPTE D'EXPLOITATION (K€)



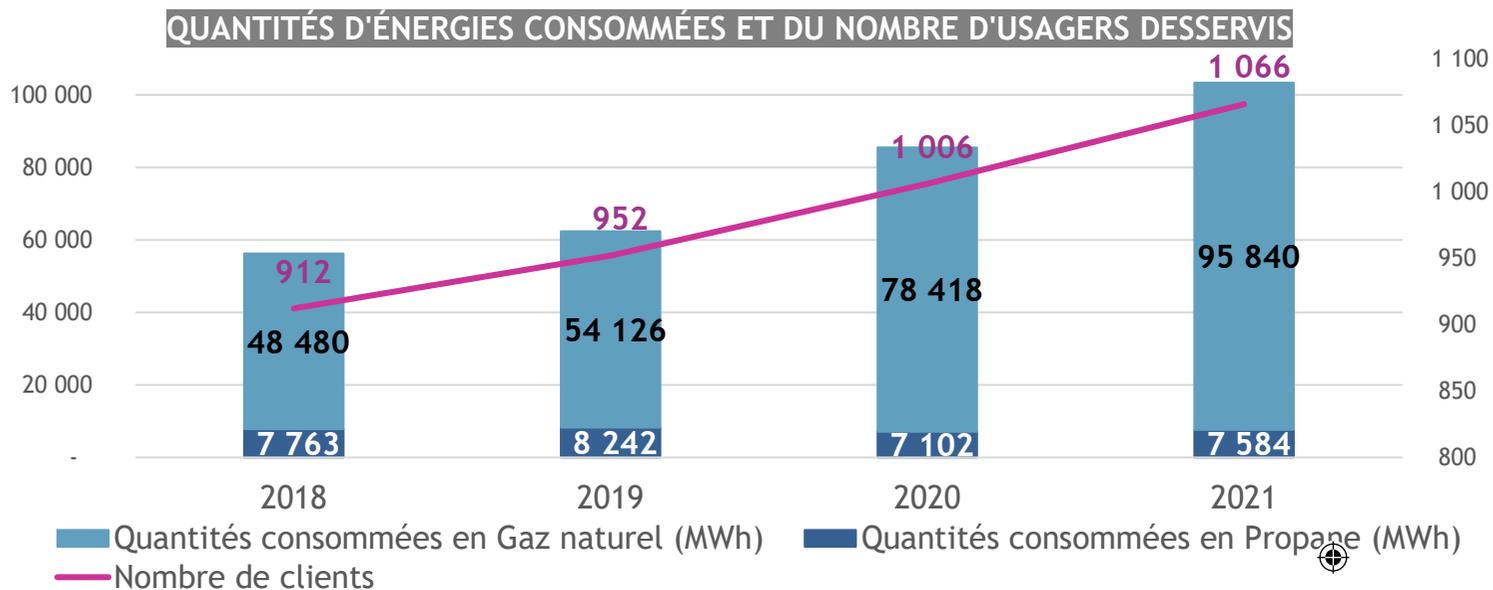
Le résultat de l'ensemble des comptes d'exploitation continue d'augmenter pour atteindre 805 k€. L'augmentation est due à la hausse de la consommation de gaz suite à l'arrivée d'un industriel fortement consommateur et à un hiver plus froid. La hausse s'explique également par l'augmentation tarifaire consentie par TE38 qui n'est pas mesurée à ce jour.

TE38 a demandé à GreenAlp de transmettre un bilan de l'impact tarifaire. TE38 a également demandé les données de consommations de gaz naturel par tarif et par période ainsi que celles de propane par tarif et par trimestre depuis le 1^{er} juillet 2018. Ces éléments n'ont pas encore été transmis par GreenAlp.



5. LE SERVICE AUX USAGERS

Le nombre d'usagers est en hausse : **1 066 en 2021 contre 1 006 en 2020**. L'énergie totale acheminée est de **103,4 GWh**. Elle est en hausse de **22% pour le gaz naturel** et de **7% pour le propane** par rapport à l'an dernier. Depuis 2018 les quantités de gaz naturel ont presque doublées en partie liée à l'implantation d'un gros industriel sur Charavines. Le gaz naturel est 10 fois plus distribué que le gaz propane.



4 réclamations ont été enregistrées contre 7 en 2021. Elles ont toutes été émises par les fournisseurs via la plateforme e-fluid. Il est à noter qu'aucune réclamation en provenance d'un client n'a été relevé sur la chronique 2019-2021. Il n'est donc toujours pas possible de vérifier que le concessionnaire collecte l'ensemble des réclamations.

Le concessionnaire a informé TE38 de la défaillance financière de son prestataire pour les mises en service et hors service. Il conviendra de contrôler la qualité de ces prestations lors du prochain contrôle.

Le concessionnaire a présenté en audit 2 factures d'usagers propane. TE38 a ainsi pu contrôler que les factures émises par GreenAlp étaient bien détaillées et conformes à la réglementation et aux exigences des contrats de concession.



Suite aux difficultés de placement du gaz sur les concessions GreenAlp, TE38 a consenti une hausse tarifaire pour 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2018. Elle a été fixée à 0,67% par trimestre pour le propane et à 7,72% par an pour le gaz naturel (ATRD).

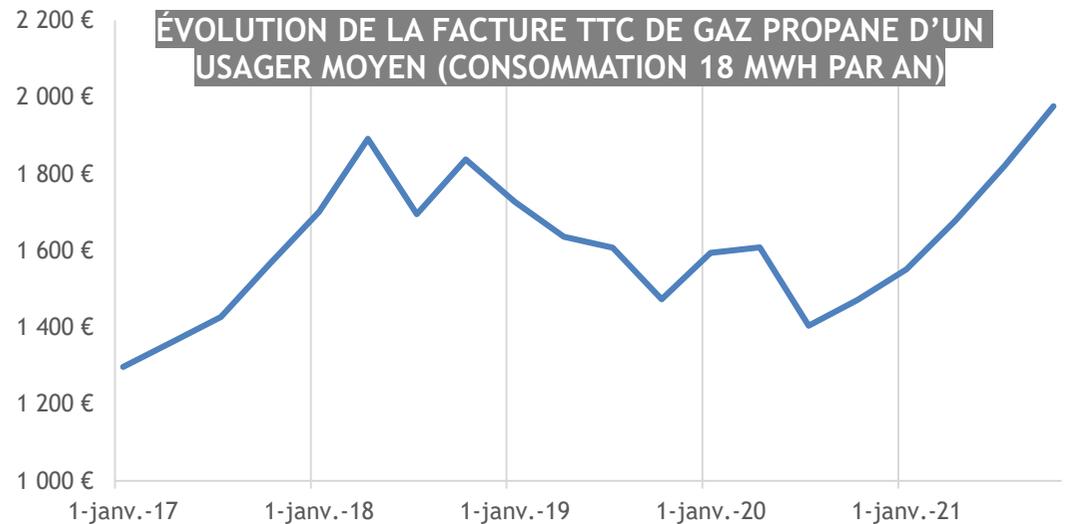
TE38 a imposé une clause de modération pour limiter la hausse pour les usagers. La hausse ne peut dépasser 3,2% pour le gaz naturel et 10% pour le propane lors de chaque révision de tarif.

Pour un usager consommant 18 MWh par an:

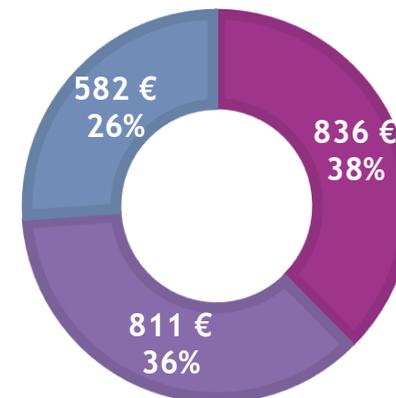
- le tarif propane a augmenté de 42% en 2021.
- le tarif d'acheminement de gaz naturel a augmenté de 2,4% pour la part variable et a diminué de 1,1% pour la part fixe.

La facture d'un usager particulier qui consomme 18 MWh de gaz propane par an est passée de 1 472 € TTC au 1er janvier à 1 977 € TTC au 31 décembre 2021, ce qui représente une hausse de 504 € TTC sur un an. Sans avenant tarifaire la facture d'un usager particulier serait réduite de 132 € et s'élèverait à 1 845 € TTC au 31 décembre 2021.

Remarque : le prix de la fourniture de gaz naturel n'est encadré ni par TE38 ni par le CRE (absence de tarif réglementé de vente de gaz) et subit les aléas du prix du marché. La facture d'un usager particulier de Morestel qui consomme 18 MWh de gaz naturel par an chez le fournisseur Novalp (GEG) est passée de 1 663 € TTC au 1er janvier à 2 229 € TTC au 31 décembre 2021, ce qui représente une hausse de 566 € sur un an.



Estimation d'une facture d'un usager particulier au tarif Novalp ayant consommé 18 MWh en décembre 2021 (2 229 €)



■ Distribution, transport et stockage ■ fourniture ■ taxe



GRDF



6. BILAN DES CONCESSIONS



Patrimoine et
investissements



- Un réseau jeune et de bonne qualité : polyéthylène principalement, absence de réseau sensible
- Un maillage dense avec de nombreux robinets de réseau (1 robinet tous les 0,5 km)
- Des dispositifs de protection sur la totalité des branchements
- Tous les réseaux TE38 sont en classe A
- Un système d'information qui stocke les informations sur le patrimoine (matériel, dates de mise en service)



- Non transmission des données sur les branchements individuels et collectifs actifs, inactifs et improductifs
- Un nombre élevé de branchements inactifs
- L'absence de construction de réseau sur 8 communes



Sécurité



- Communication des nouvelles gammes de maintenance
- Surveillance réglementaire conforme à la réglementation a priori
- Faible taux d'incidents (4,3 pour 100 km) et faible taux d'utilisateurs coupés (3,75 pour 1000 usagers)



- La production des données de maintenance est à améliorer



Comptabilité



- Un résultat d'exploitation bénéficiaire en lien avec la hausse des consommations et des tarifs



- L'indice de réévaluation de la valeur nette comptable des ouvrages fixée dans le contrat est introuvable et doit être remplacé. Bilan de l'impact tarifaire non transmis



Clientèle



- Une hausse du nombre d'utilisateurs
- Un nombre de réclamations en baisse et faible
- Des factures conformes à la réglementation et aux exigences des contrats



- Une hausse du tarif propane et du tarif d'acheminement du gaz naturel, encadrée par le contrat.



7. RECOMMANDATIONS DE TE38 À SON CONCESSIONNAIRE

TE38 demande à GreenAlp :

- La transmission des informations relatives aux branchements individuels et collectifs actifs, inactifs et improductifs
- De produire des données de maintenance sur les postes de détente, robinet et branchements. De transmettre l'intensité des fuites détectées lors de la surveillance des réseaux
- De poursuivre les échanges sur le choix d'un nouvel indice pour réévaluer les ouvrages en fin de contrat car l'indice prévu dans le contrat du Produit intérieur Brut Marchand (PIBM) est introuvable
- La transmission d'un **bilan de l'impact tarifaire**
- La communication **de données de consommations de gaz naturel par tarif et par période ainsi que celles de propane par tarif et par trimestre depuis le 1^{er} juillet 2018.**
- De s'assurer que le système d'enregistrement des réclamations comprend celles pouvant être émises directement par le client sans passer par le fournisseur

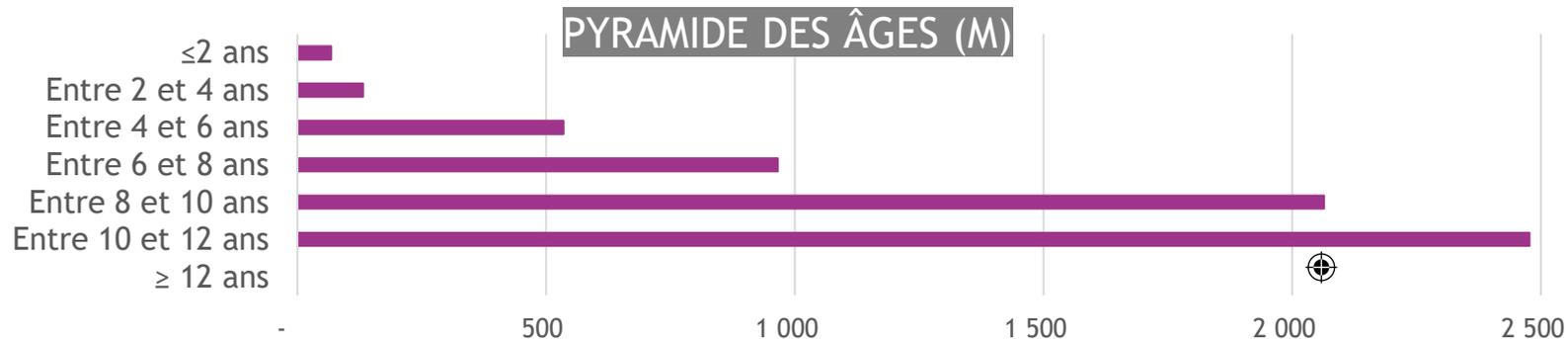


LA CONCESSION PRIMAGAZ

1. LE PATRIMOINE TECHNIQUE

L'infrastructure de distribution compte **6 242 m de canalisations en polyéthylène** (+190 m par rapport à 2020). Il a été ajouté 68 m de canalisations sur Roche et supprimé 97 m sur les communes de Four, Roche et Septème à la suite de corrections cartographiques.

Primagaz a intégré à la concession 217 m de réseau privé situé sur Valencin. TE38 s'interroge sur l'intégration du micro-réseau réseau construit par Primagaz sur Valencin, qui n'a pas fait l'objet de rétrocession de voirie, alors que les micro-réseaux privés construits sur Charantonnay (235 m) et Grenay (78 m) n'ont pas été intégrés. **La gestion des réseaux privés sur les communes concédées pose question et est à clarifier avec le concessionnaire.**



La totalité du réseau propane est en moyenne pression B. Le réseau est jeune, de 9,8 ans en moyenne. Il dispose de **23 robinets actifs** positionnés sur le réseau afin de permettre l'isolement des tronçons éventuellement sujet à incident.

L'alimentation en gaz se fait à partir de 18 citernes pouvant stocker 54 tonnes de gaz propane. L'inventaire technique recense 262 branchements individuels (+30 sur Valencin et +13 sur Roche). 208 sont actifs, soit un taux de 21% de branchements improductifs.

TE38 a constaté que certains réseaux de Roche et Septème étaient mal documentés et cartographiés en classe C. De plus, des incohérences dans les bases techniques, patrimoniales et cartographiques ont été constatées notamment pour les branchements.

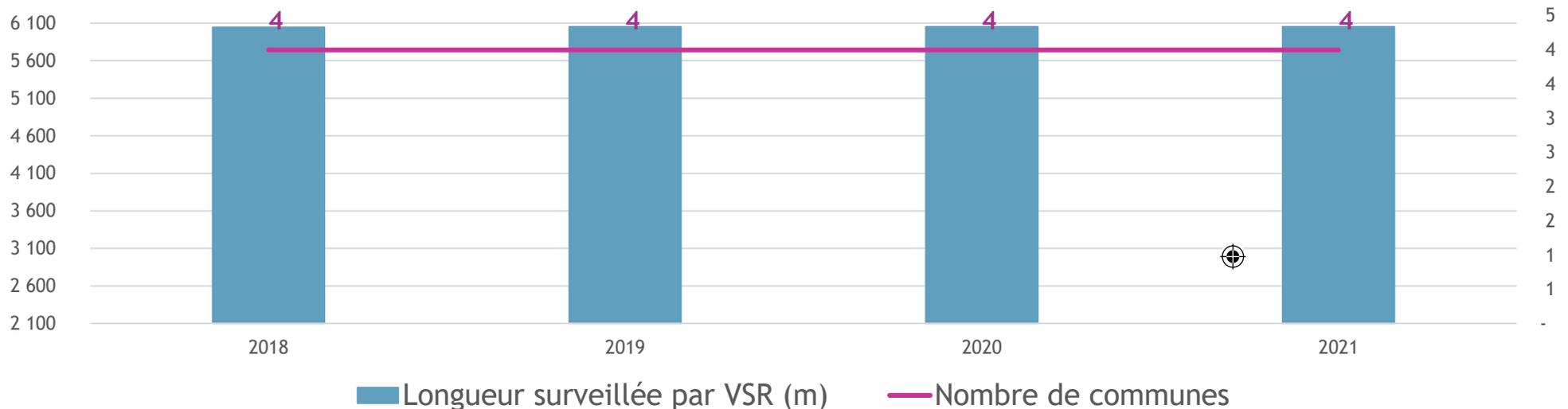


2. LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

La totalité du réseau (hors Valencin) a été surveillée à l'aide d'un Véhicule équipé pour la Surveillance des réseaux (VSR). L'activité de surveillance n'a pas détecté de fuite sur le réseau. **L'objectif du concessionnaire est de surveiller l'ensemble du réseau tous les ans.**

Interrogé en audit, **Primagaz a transmis en toute transparence son plan de maintenance avec les actes réalisés ainsi que les dépenses de maintenance.** La maintenance semble correcte mais des interrogations sur l'existence ou non d'un plan de maintenance sur certaines citernes à Roche demeurent. Le réseau de Valencin considéré comme encore privé dans le plan de maintenance n'a pas été surveillé depuis 2019 et le sera en 2022, ce qui est conforme à la réglementation. Les gammes de maintenance sont différentes sur le réseau privé. La maintenance est mieux faite sur le réseau public.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE SURVEILLANCE



2 appels d'urgence qui ont donné lieu à 1 incident ont été enregistrés en 2021. Ce nombre est en diminution par rapport à 2020 (4 incidents). TE38 constate que les appels et incidents ne sont pas identifiés avec un numéro de dossier ce qui rend difficile leur traçabilité.



3. LES INVESTISSEMENTS

Primagaz a fourni une étude de B sur I réalisée en 2021 sur la commune de Valencin. Cette étude était connexe à des travaux d'enfouissement des réseaux électrique qui auraient pu permettre la mutualisation significative des travaux. Le projet a finalement été abandonné par Primagaz en raison d'un trop faible nombre de clients intéressés par un raccordement au gaz. Il semble que le projet n'ait pas été transmis à la commune afin qu'elle se prononce sur sa participation au projet.

Les **investissements sont quasiment inexistant sur la concession** alors que le réseau de premier établissement n'est toujours pas construit sur les communes de Bonnefamille, Charantonay et d'Oytier St Oblas. Néanmoins, l'arrivée d'un nouveau responsable commercial a relancé l'effort commercial sur la concession. Primagaz a sollicité des rendez-vous avec les communes non desservies et rencontré certaines d'entre elles pour envisager d'éventuels projet de développement.

En 2021, Primagaz a créé 17 branchements sur Roche pour un montant de 7 207 €.





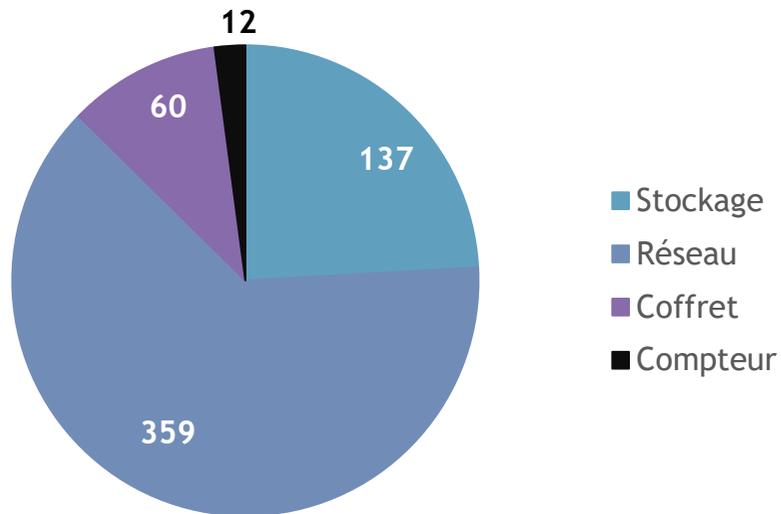
4. LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Le patrimoine concédé est immobilisé pour **792 k€** en progression de 8,4% suite à l'intégration des réseaux de Valencin. Il est constitué à 465 k€ de biens de retour, à 104 k€ de biens de reprise et à 223 k€ de biens remis gratuitement lors de tranchées ouvertes.

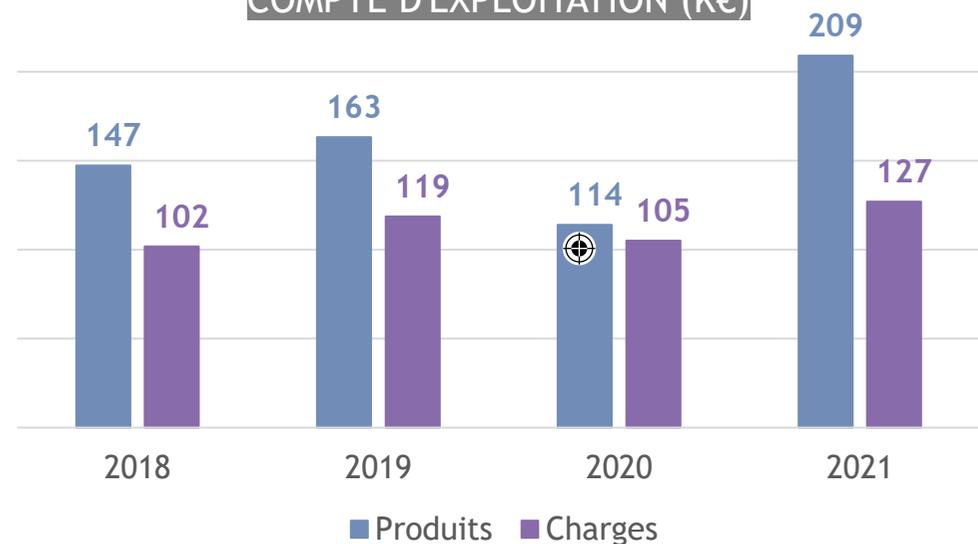
Le droit du concédant correspond à la valeur des biens remis gratuitement soit 223 k€. Le ticket de sortie est de 282 k€. Il est en baisse de 7%.

792 k€ valeur brute	3 843 € valeur brute par usager	36% Part amortie
7 022 € Redevance R1	562 € RODP	27 € RODP chantier

VALEUR BRUTE DES BIENS CONCÉDÉS (k€)



ÉVOLUTION DES PRODUITS ET CHARGES DU COMPTE D'EXPLOITATION (K€)



Le résultat net du compte d'exploitation est positif à 83 k€. La concession a une rentabilité importante.



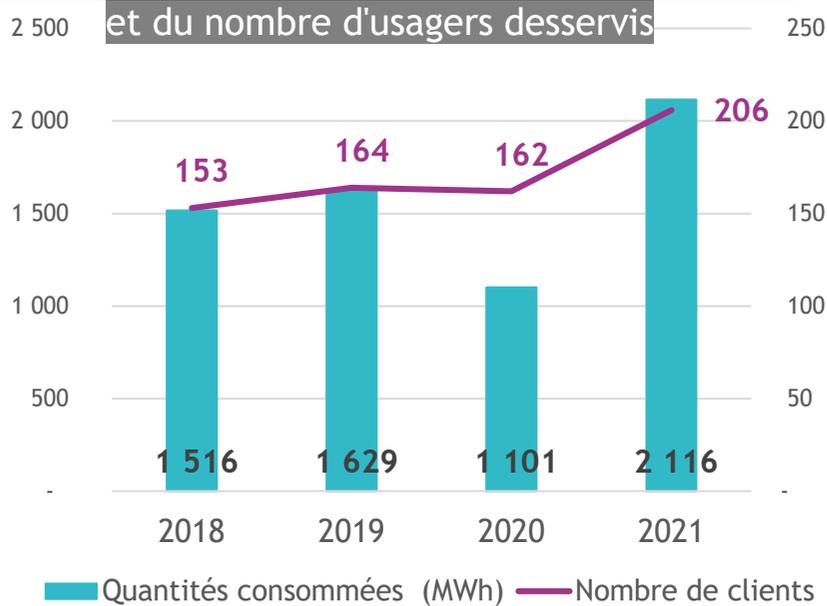
5. LE SERVICE AUX USAGERS

Le nombre d'usagers est en augmentation : **206** en 2021 contre 162 en 2020. Cette hausse concerne les usagers de type P1 et P2 qui ont des consommations inférieures à 30 MWh/an.

L'énergie totale acheminée est en forte hausse : **2,1 GWh contre 1,1 GWh** en 2020. Cette hausse s'explique par des températures hivernales de saison et par une augmentation significative du nombre d'usagers. Il y a eu également une régularisation de 9 k€ des consommations de la résidence « les jardins du mail » qui n'avaient pas été pris en compte en 2020.

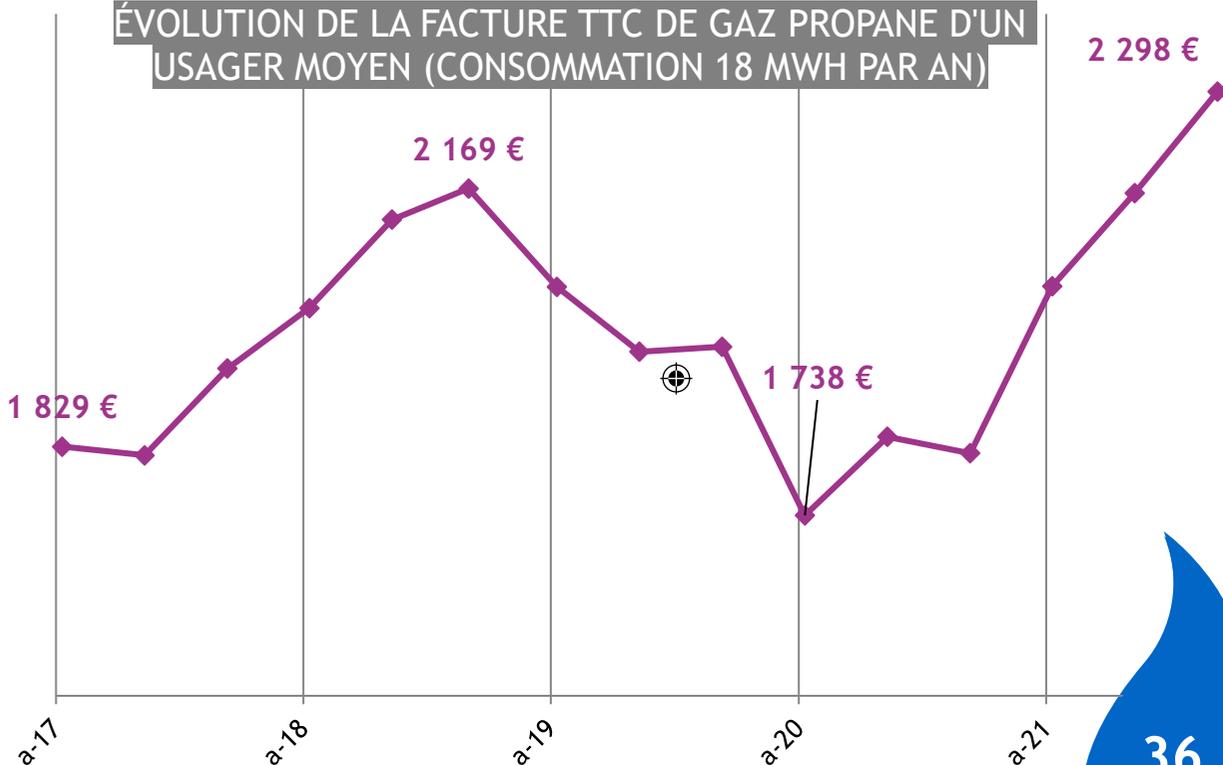
Le prix du propane a augmenté en lien avec la crise énergétique et la guerre en Ukraine. La clause de modération du contrat limite la hausse à 7% à chaque révision de tarif.

Évolution des quantités de propane consommées



5 réclamations ont été enregistrées en 2021.

ÉVOLUTION DE LA FACTURE TTC DE GAZ PROPANE D'UN USAGER MOYEN (CONSUMMATION 18 MWh PAR AN)



TE38 demande à Primagaz de transmettre un tableau détaillant les mouvements de clients en cours d'exercice ainsi que les recettes à la maille tarif. Le détail par tarif n'a pas été communiqué sur les exercices 2020 et 2021, contrairement aux exercices précédents.



6. BILAN DE LA CONCESSION



Patrimoine et investissements



- Un réseau jeune et de bonne qualité. Absence de réseau sensible
- Un effort commercial pour envisager les éventuels projets de développement



- L'absence de réseau sur les communes de Bonnefamille, Charantonnay et d'Oytier St Oblas
- L'absence d'utilisateur sur Grenay
- L'existence de réseaux mal documentés et classés en classe C



Sécurité



- Transmission des données relatives à l'activité de surveillance et maintenance
- Un seul incident en 2021
- Surveillance des réseaux tous les ans



Comptabilité



- Un résultat d'exploitation fortement bénéficiaire (83 k€)
- Un ticket de sortie en baisse de 7%



- L'inventaire comptable présente des anomalies (quantités, nature juridique des compteurs)



Clientèle



- Une hausse du nombre d'utilisateurs



- Une hausse du prix du propane limitée par la clause de modération du contrat de concession



7. RECOMMANDATIONS DE TE38 À SON CONCESSIONNAIRE

TE38 demande à Primagaz :

- De documenter en classe A les réseaux des communes de Roche, Septème et Grenay et de mettre en cohérence les inventaires
- De communiquer les mouvements de clients au cours de l'exercice
- **D'expliquer l'intégration du réseau privé de Valencin dans le patrimoine de la concession**
- De mieux identifier les appels et incidents avec un identifiant unique pour améliorer le suivi
- De détailler les recettes (maille tarif, distinction entre les abonnements et les recettes issues de la vente d'énergie)





GRDF



LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT



En matière de sécurité et de sensibilisation aux risques d'endommagement lors de travaux à proximité des ouvrages, le partenariat de TE38 avec les gestionnaires de réseaux a connu un moment fort en 2022 grâce à la collaboration et au partage des locaux du SDIS de l'Isère et du centre d'exploitation de GRDF.

Concernant la transition énergétique, l'adaptation des réseaux de distribution de gaz pour atteindre la neutralité carbone est un enjeu pour lequel GRDF et TE38 se sont mobilisés par des actions de sensibilisation des élus sous la forme de guide, de visite de sites de production de biogaz. La mise en service en 2022 de six unités de production de biométhane majoritairement agricoles injectant dans le réseau confirme le statut de leader du département de l'Isère en Région sur cette filière de production et valorisation de gaz vert. Cependant, au vu de la baisse des projets en file d'attente, il est probable que l'on ait atteint un pic en 2022. En tant qu'autorité organisatrice des distributions électrique et gazière, TE38 reste vigilant quant à l'optimisation et la coordination locale entre ces deux réseaux d'énergie ainsi que les réseaux de chaleur. Les récentes participations de TE38, en complément de l'animation de la commission consultative paritaire sur l'énergie, aux comités de pilotage départementaux sur la méthanisation et sur la gestion du contrat de chaleur renouvelable y contribuent pleinement.



Ces actions en faveur de l'adaptation du service public pour permettre la décarbonation des énergies ne doivent pas occulter le rôle et les actions de de l'autorité concédante pour s'assurer que les missions qu'il a confiées aux différents concessionnaires sont correctement remplies. Ceci nécessite d'améliorer la transparence de leur part sur les points mentionnés, chacun pour ce qui le concerne, dans ce rapport notamment en matière de maintenance, de gestion des réclamations, de données comptables et financières, ou d'informations sur les incidents.

J'ai confiance dans l'attention qui sera portée par les délégataires et dans la sincérité des réponses pour améliorer le service dans l'intérêt de tous.

Jean-Marc LANFREY,

Vice-Président en charge des concessions d'énergies



GRDF



GLOSSAIRE

AODE *Autorité organisatrice de la distribution d'énergie*

ATRD *Accès des tiers au réseau de distribution*

BP *Basse pression inférieure à 50 mbar*

CAR *Consommation annuelle de référence*

CCSPL *Commission consultative des services publics locaux*

CRAC *Compte-rendu annuel de concession*

CRE *Commission de Régulation de l'énergie*

CTA *Contribution tarifaire d'acheminement*

DSP *Délégation de service public*

FNCCR *Fédération nationale des collectivités concédantes et régies*

GNV *Gaz naturel pour véhicule*

MPB *Moyenne pression B de 0,4 à 4 bar*

MPC *Moyenne pression C supérieure à 4 bar*

PCE *Point de comptage et estimation*

RE2020 *Réglementation environnementale 2020*

RODP *Redevance d'occupation du domaine public*

RODP Chantiers *Redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux*

RSF *Recherche Systématique de fuite à pied*

TEARA *Territoire d'énergie vergne Rhône-Alpes*

TICGN *Taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel*

VSR *Véhicule équipé pour la surveillance des réseaux*

SERVICE CONCESSIONS ET URBANISME : CONTACTS



Bruno VIORNERY - Chef de service



bviornery@te38.fr



04 76 03 38 45



Marlène GHILARDI - TCCFE, redevances



mghilardi@te38.fr



04 76 03 03 26



Katell ATHANÉ - Contrôle des concessions



kathane@te38.fr



04 76 03 37 19





territoire d'énergie

ISÈRE

27 rue Pierre Séward
38 000 Grenoble

04 76 03 19 20



contact@te38.fr



www.te38.fr



@TE_Isere

Mai 2023

Crédit photo : Freepik